8
7-C-4
123

Bibliotheca
ori Coll. Rom.
Societ. Jesu

80-C-14

B-7-C-123

20.5.23
80
C
24
B
8-7.C.123

L
4102

DISCOVRS SVR L'ESTAT DES PAYS BAS.

Auquel ſont deduictes les cauſes de ſes troubles, & calamitez, & leurs remedes:

PAR

MAXIMILIAN DE VVIGNA.
COVRT, GENTIL-HOMME
DE SA MAIESTE.

A ARRAS,
De l'Imprimerie de Guillaume de la Riuiere,
M. D. XCIII.
Auec permiſſion des Superieurs.

AV ROY TRES-CATHOLIQVE.

SIRE,

Dautant que l'Eſtat eſt en l'Egliſe, & l'Egliſe en l'Eſtat; eſtãs les deux ioincts par la diſpoſitiõ de Dieu, d'vne liaiſon indiſſoluble, pour maintenir en vnion la ſocieté humaine, & la conduire à ſa felicité: il eſt impoſſible de voir l'vn proſperer, l'autre eſtant en deſordre. Et dautãt que le trauail à la perfection de ces deux ordres liez inſeparablemẽt eſt de grand ſeruice à la gloire de Dieu, au bien & ſalut de ſes creatures: tous les excellens perſonnages qui ont eu zele de rapporter toutes leurs actions à ce but, ont fort trauaillé ſelon leur pouuoir, de rẽdre les deux tres-fleuriſſãs.

Comme pour le regard de l'Egliſe, les ſaincts Eueſques & Docteurs, qui ont eſté grandes lumieres en la Chreſtienté: & pour l'auancement de tous les deux, les plus renommez Princes Chreſtiens : tels qu'ont eſté ces Conſtantins, ces Theodoſes, ces Charles, & autres pareils zelateurs de la defenſe de l'Egliſe, & d'vn ordre tres-parfaict de l'Eſtat, procurans à faire fleurir leur ſiecle de toute felicité: leſquels auec l'effect de leurs trauaux ont laiſſé vne agreable memoire de leur nom à l'Vniuers, & vn exemple notable à leurs ſucceſſeurs. Auſſi tous les Princes, qui ont vn deſir heroïque, vne vraye grandeur de courage, vne ame eſleuée pardeſſus le train du vulguere, à l'acquit de leur charge, ſe propoſent pour patrons de leur diuine vocation, la vie de ces excellens

cellens Monarques. Tels se sont monstrez ces Augustes Empereurs de la maison d'Austrice, Predecesseurs de V. M. qu'elle a en tout ensuiui, comme vray heritier de leurs vertus. De sorte que par vne grace especialle de Dieu, ceste race d'Austrice semble estre reseruée à l'Vniuers pour la protection de l'Eglise, & pour la conseruation de l'Estat. Car quant à l'ardant zele de deuotion, V. M. a monstré tellement embrasser ce qui sert à la gloire diuine, au restablissement & tranquillité de l'Eglise, que durãt les plus cruels assauts que l'heresie luy a dressé, elle l'a non seulement repoussé par les armes spirituelles, de pieté & bonnes meurs, mais aussi par les materielles ; ayant remporté des ennemis de la foy vne infinité de trophées, en ayant les couronnes non

ſemblables aux anciennes de myr-
the, & de laurier, qui ſe fleſtriſt bien
toſt, mais immortelles à toute eterni-
té. Quant à l'affection & ſollicitu-
de de l'Eſtat, V. M. ne laiſſe rien de
ce qui eſt requis à ſon ordre parfaict,
eſtant ornée de toutes les marques de
vertus à ce neceſſaires: entre leſquel-
les ſe monſtre principallement l'affe-
ction à la iuſtice pour la diſtribution
des loyers, pour la proſperité de
l'Eſtat, & retribution de ce qui eſt
deu à chacun ſelon icelle, pour la trã-
quillité. Ceſte droicture eſt vn lu-
ſtre qui faict reluire le Prince, &
qui faict l'obeiſſance du ſuiect volon-
taire: c'eſt l'aymant par lequel le
Prince attire le cœur, l'affection, &
bienueuillance de ſon peuple, chaiſnes
plus fortes que celles auec leſquelles
le Sicilien ſe diſoit auoir attaché ſa
princi-

principauté. C'eſt ceſte vertu qui donne allegement aux afflictions du peuple: de ſorte que parmi toutes les calamitez de ce ſiecle, qui eſt comme vne abyſme de mal-heurs en la ſaiſon ſi corrompue, les ſuiects de V. M. ont ceſte conſolation, d'eſtre ſous le regne d'vn Prince le plus iuſte, & debõnaire qui ſe ſoit veu en noſtre age, & qui ait eſté en ceſt Eſtat. Ayant eſté touſiours fort deſireux d'èmployer mon pouuoir au ſeruice de V. M. tant pour la naturelle affection que l'on a de ſeruir à ſon Prince, comme dautant que ce ſeruice ſe rapporte à celuy de l'Egliſe, & de l'Eſtat, i'en receus fort volontiers l'occaſion qui me fut preſentée, de la part de Don Bernardin de Mendoça, Ambaſſadeur de V. M. en Angleterre, là où ſur le mandement qui m'en fut fait,

ie m'acheminay, & eſtant employé pres de luy en ſeruice de V.M. ie ne receuoy moins de contentement de ſatisfaire à mon deſir, que d'eſtre pres tel perſonnage, de qui par ſes bõs ſeruices en armes es Pays bas, & autres en ambaſſades, & par ſes rares vertus de pieté, & zele à l'homeur de Dieu, a laiſſé des exemples memorables à la poſterité. Depuis eſtans Don Bernardin & moy en la Cour de V.M. pour continuer à la ſeruir, ſur le teſmoignage que V.M. receut de mon commencement de ſeruice, ie receus la faueur de luy baiſer les mains en ſon admirable baſtiment de S. Laurent: & parapres auec l'aduis de ſon conſeil d'Eſtat d'eſtre retenu entre ſes ſeruiteurs ordinaires. La memoire du temps que ie fus en la Cour de V.M. me remplit touſiours

d'vne

d'vne extreme allegreſſe : premierement pour auoir veu ſa royalle maiſon, ornée de toute vertu, ſi bien ordonnée, qu'en elle reluit le bon ordre dont vſe V. M. au gouuernement de tant de royaumes & prouinces: en apres pour y auoir rencontré tant d'excellens perſonnages du conſeil de V. M. fauteurs de mes bons deſſeins de ſeruice : comme le defunct Cardinal de Granuelle, le Cardinal de Tolede, Don Iean d'Idiaques: & autres monſtrans en tout leur pure & entiere affection au ſeruice de l'Egliſe, & des Eſtats de V. M. Ceſte Cour eſt cloſe à ceux qui n'apportent que des vanitez : rien ny eſt receu que ce qui eſt ſerieux. Elle eſt cloſe à ceux qui commettent des fraudes, & calomnies, non moins pour accroiſtre leur bien particulier, que pour em-

peſcher par enuie, ou malice le credit de gens entiers. Il n'y a que gens d'Eſtat treſuertueux, qui ne recognoiſſent que la Religion Chreſtienne, la loy, l'equité; non moins amis de toute action droicte, & raiſonnable, qu'ennemis de la fraude Courtiſane. En ceſte Cour ne nous defailloit l'honneſte exercice de lettres, en nos aſſamblées Academiques, de pluſieurs perſonnes de diuerſes contrées, ſuiectes à V. M. eſquelles nous traictions diuerſes matieres de l'Eſtat, des armes, & des bonnes lettres, auec l'audience des principaux de la Cour de V. M. Puis ſuiuant le commandement de V. M. que ie fuſſe continué en ſon ſeruice en ces prouinces: ie m'y ſuis acheminé. Et ay à ceſte fin ſuiui en diuers endroicts le defunct

funct Duc de Parme : mais la diuerſité des occurrences es affaires publiques des troubles, ont tellement faict mettre en ſurſeance l'ordre des particulieres, que l'effect que V.M. commande en ma faueur, n'a encor eſté accompli. De ſorte qu'encor que i'aye ſatisfaict à mon deuoir, il a eſté impoſſible de ſatisfaire à mon deſir, es occaſions de ſeruice que i'ay apperceu non commiſes à ma charge. Selon le loiſir qui m'eſt reſté i'ay trauaillé par eſcrit à diuers argumens d'Eſtat, pour le ſeruice de l'Egliſe y conioinct : eſtimant ce ſuiet de plus grande vtilité, qu'aucune autre ſcience humaine. Car comme la Iuriſprudence ſert à la deciſion des faicts, & euenemens particuliers, le ſuiet qui touche à l'Eſtat ſert à dreſſer vniuer-

vniuerſellement les actions humaines à la felicité. Tel genre de lettres eſt de tres-grande vtilité pour diuers reſpects: de la procede le bõ conſeil, le bon iugemẽt, la prouidẽce, par la comparaiſon des choſes paſſées aux autres Eſtats aux preſẽtes: il eſt auſsi tres-vtile aux armes, qui n'ont aucun pouuoir ſans la conduicte du conſeil. Auſsi la pluſpart des grans guerriers par ces lettres ont eſté heureux en leurs deſſeins heroïques. Si ie ne traicte tel ſuiet ſelõ ſa dignité: encor mõ trauail ne peut eſtre qu'agreable, ayãt employé en ceſt ouurage, ce que ſelon le loiſir la diuine bonté m'en a donné de pouuoir. Entre autres miẽs eſcrits i'ay dreſſé ce diſcours que i'offre à V.M. la ſuppliãt le prẽdre pour fruict de ma tres-humble affection à la ſeruir, & pour vne recognoiſſance des reſſen-

reſſentimens d'obligation que i'en ay. S'il n'eſt ſuffiſſant à exciter les perſonnes de leur endormiſſemẽt en choſes vaines: il pourra eſmouuoir quelque autre ſeruiteur de V. M. d'emploier plus de pouuoir eſcriuãt à ceſte fin. Cõme auſsi les plus affectionez au ſeruice de V. M. qui ſont pardeça: cõme le Conte de Mansfelt, le Conte Charles ſon fils, le Marquis de Varambon, le S.r de Haulteuille, & autres de pareil zele du conſeil d'Eſtat & priué de V. M. trauaillans à remettre ceſt Eſtat au moule de ſa perfection: donneront aſsiſtence à tous ceux qui ſe trouueront de meſme deſir de s'appliquer à ceſt ouurage. Et dautant que les exẽples des zelateurs du ſeruice de l'Egliſe, & de l'Eſtat, y ayans employé les lettres & les armes me ſont deuant les yeux, & que

la

la memoire de mes Deuanciers, ayãs ſerui par ces deux moyens, ſous les Predeceſſeurs de V. M. m'y excite: ie ſuis ſamblablement tãt affectionné au plus grand ſeruice de l'Egliſe, & Eſtat en l'obeiſſance de V. M. que non ſeulement ie ſuis diſpoſé de m'employer à ceſte fin en choſe eſgale à mon pouuoir, mais auſſi par la charge de V. M. i'oſeray bien entreprẽdre les plus grandes, & ne laiſſeray d'accomplir les moindres.

SIRE,

Ie ſupplie le Seigneur Tout-puiſſant maintenir longuement V. M. en ſanté, auec tout accroiſſement de bon-heur.

De V. M.

Tres-humble, & tres-obeiſſant ſuiect, & ſeruiteur,
Maximilian de VVignacourt.

AV LECTEVR.

SEruiant mon affection, de ſeruir à la cõmunauté Chreſtiẽne, & a ſa Ma.te, non moins par charge de ſeruice, que par eſcrits: i'ay fait pluſieurs voiages, pour ceſt ouurage, depuis que ie ſuis arriué par de ça par le commandement de ſa Ma.te Le deſordre de ce ſiecle m'empeſchant l'addreſſe que ſa Ma.te commãde, m'y a fort retardé. Chacũ ſe dit de parole, affectiõné au ſeruice de ſa Ma.te, & du public: mais l'œuure qui decouure l'interieure affection en dõne teſmoignage. Parmy ces trauaux, i'ay ſelõ le loiſir qui m'a eſté dõné, tracé diuers eſcrits de ſeruice: entre leſquels i'ay obſerué les cauſes des troubles de ce Pays bas, & leurs remedes, plus particulierement que ne porte ce diſcours. Et dautant que le diuertiſſement des mes affaires ne m'a permis de repreſenter le tout: & que le temps requeroit que i'en repreſentaſſe quelques parties principalles: à fin que s'il y a quelque choſe de ſeruice, qu'elle ne fut trop longuement ſupprimée: i'ay eſtimé conuenir de propoſer ce qui eſt icy deduict. Enquoy i'ay gardé ceſt ordre, qu'en la premiere partie, ie reſous les effects en leurs cauſes: & en la ſeconde, ie mõſtre des cauſes la cõpoſition des effects. Quãt à la diction, la Françoiſe en tel argumẽt m'a ſamblé plus conuenable: & ay mieux aimé me contenir es courans de la pureté de la langue, que de voguer au trauers des eſcueils de l'aſpre affectation.

AV

AV PAYS BAS,

SONET.

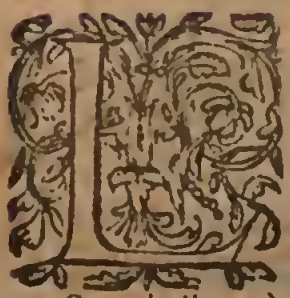

Ignorance, l'erreur, l'arrogance heretique,
Ton peuple factieux retient, trompe, seduit,
Par fer, par feu, par sac, qui tes plaines destruit,
Se rebellant à Dieu & au Roy Catholique.
L'abus peruertissant ton ordre politique
De debile langueur sans cesse te poursuit:
Le fard, l'orgueil, l'exces, te bat, t'assaut, te nuit,
L'amour des vains plaisirs esteint ta gloire antique.
Qui desire te voir remis en ta santé,
Il doit fouler l'erreur armé de verité,
L'abus par la vertu qui tout mal-heur enchasse.
Ainsi libre du mal qui te va trauersant,
D'vn don du ciel sur toy vn Estat tres-puissant,
Sourdra, croistra, viura, en heur, en fleur, en grace.

DISCOVRS SVR L'ESTAT DES PAYS BAS.

TOVT ainsi que les secouſſes, qui ont tant esbranlé l'Eſtat de ces Pays bas, ne ſont moins admirables pour leur violence ; que les conuulſions qui l'affligent pour leur continuité: de meſme l'endurciſſement de ceux qui luy ſuſcitent les troubles n'eſt moins eſmerueillable, qu'eſt entre ceux qui luy cauſent les calamitez, la meſcognoiſſance des vns du principe de leurs mouuemens, & la negligence des autres a embraſſer ce qui ſert à ſa proſperité, aſſiſtez à ceſt effect de l'appui de noſtre Prince, & de ceux qui enſuiuent ſon zele. Car ſi l'on eſt eſpris de merueille qu'vn corps tant vlceré, flouet, & attenué, ait ſubſiſté parmy tant d'agitations, d'acces, & d'eſmotions, ſuſcitées par ceux qui ſe roidiſſent à leur mal-heur: qui ne ſera raui d'eſtonnemẽt que de ceux qui luy attirẽt les afflictions, les vns ſe diſpoſans à eſtre ſaiſis d'vne

sis d'vne lethargie, & stupidité, n'excitent leurs esprits pour en recognoistre les causes, & les retrancher; les autres se laissans posseder à vne froideur extreme qui leur glace le cœur vers le public, & eux mesmes, se priuent de l'ardeur que selõ leur charge ils deuroiét auoir pour y apporter remede? Et dautant que l'affection que nous deuõs auoir à la Communauté Chrestienne, & especiallement à l'Estat auquel Dieu nous a faict naistre, nous oblege de mettre en auant ce qui sert à son vtilité: ceste raison ioincte au seruice, dont en particulier ie suis enchargé de sa Majesté, m'a constrainct de representer à ceste fin les euenemẽs, & causes principalles des troubles aduenus à cest Estat, sa calamité, & ses causes: puis les remedes necessaires aux partisans de diuisiõ a esteindre les troubles: & encor qu'ils s'obstinent à leur ruine; les moyens plus souuerains à remettre la prosperité en nostre Estat. Et or que ce suiet plein de considerations perplexes, pardessus ce qui est intriqué es sciences & actions humaines, desire d'estre traicté par personne, qui aye conioint le long vsage à la cognoissance des

causes

cauſes pl' cachées des ſucces des affaires d'Eſtat: & qu'eſtát eſloigné d'age requis à ceſte entrepriſe, ie puiſſe eſtre excuſé n'entrant en vn labyrinth plein de deſtours ſi dangereux: & d'autre part que n'eſtant garni d'eloquence cõuenable, ie dois apprehender la deduction d'vne matiere ſi obſcure: ie cognoy neantmoins que ny la difficulté du ſuiect, ny l'apprehenſion de la faute d'eloquence, ne me doiuent faire deſiſter de mõ deſſein: car comme le deſir que i'ay de ſatisfaire à mon deuoir diſſimulera l'inſuffiſſance & imperfection de mon diſcours; la crainte me faiſant laiſſer vne bonne entrepriſe ne me garderoit d'en encourir le blaſme. I'ay encor quelque aſſeurance de la part du ſuiect que ie doy traicter, qu'indubitablement il eſt accompagné de verité: car au recit que ie fay des effets & cauſes des troubles, elle y eſt emprainte de telle vigueur, que le partial de la bande diuiſée, ſera conſtrainct de ceder à ſa force: & ſi reiettant le bandeau d'aueuglemẽt il vainc la dureté de ſon cœur, par vne recognoiſſance de l'erreur qui le poſſede: il cõfirmera auec moy le blaſme que ie fay de la

rebellion. I'ay semblablement ceste verité tant certaine es causes de calamité, & ses remedes, que i'appuie le fondement de mon discours sur la doctrine de la verité infallible, comme aussi son accomplissement se voit moulé en la suite de tous les siecles: laquelle me sera vn fil de Thesé, à me guider au but que ie pretens; y rapportãt comme à la pierre de touche l'estimation de la matiere que i'y applique de ma particuliere consideration: de sorte qu'auec la certaine information que i'ay des affaires que ie deduis, & auec l'esclarcissement, & asseurance que i'ay de la saincte doctrine, & des conseils conformes à ce qu'elle enseigne: il ne sera besoin me trauailler aux enrichissemens de langage, estant ceste verité assez ornée d'elle-mesme de sa pure & simple naiueté. Et d'autant qu'en toute action que l'on se desseigne il est impossible se garder de tresbucher, si l'on n'est perpetuellement esclairé de la Lumiere eternelle: ie la supplie conduire mon esprit à la fin que ie me suis proposé: de maniere qu'aux precipices plus glissans, rien ne m'eschappe, qui ne soit à sa gloire, au seruice de

mon

mon Prince, & au bien vniuersel de ce Pays.

Il faut cognoistre le mal auant le remede.

Tout ainsi qu'en la recherche de la santé d'vn corps indisposé, la cognoissance de la cause du mal, precede necessairement celle du remede: de mesme pour cognoistre le remede du mal de ceste Estat, il faut premierement considerer les causes de son indisposition. Et d'autant que les effects códuisent l'esprit à la cognoissance des causes: il est conuenable les considerer en leur commencement, suite, & progres, à fin de les resoudre plus facilement en leurs causes. Le trouble de ceste Estat, est vne desordonnance de l'accord de ses parties, par vn souleuement d'aucunes d'icelles contre la souueraine auctorité. Tout Estat turbulent se dit estre desordonné, par la violation de l'ordre estabi à conseruer l'vnion de la societé humaine. Car tout ainsi que les parties du corps humain se disent estre desordonnées, lors qu'elles ne suiuét pas l'ordre de nature motiue, de mesme est il des parties de l'Estat lors qu'elles se bandent contre l'ordre de la puissance legitime. En l'Estat present ceste ordre naturel est paruerti, par la di-

Que c'est que le trouble de c'est Estat.

recte repugnáce des ſuiects contre leur Prince, inſtitué diuinemẽt à gouuerner en vnion le peuple de ces Prouinces. Ceſte deſordonnance des parties s'eſt veüe des le cõmencement des troubles iuſques à la preſente diuiſion : laquelle il eſt expedient de conſiderer, non ſimplement, mais auec la meſlãge de quelques ſymptomes, leſquels pour autre reſpect ſont effets d'autres cauſes: ce qui donnera plus d'eſclarciſſement à cognoiſtre les cauſes de ces diuiſions.

Quel eſt l'Eſtat des Pays bas.

L'Eſtat de ces Pays bas cõſiſte en la iuſte auctorité de gouuerner vne quantité de Prouinces ceintes de la France, l'Allemagne, & l'Ocean : & ſelon la diuerſité de leurs meurs, couſtumes, & vſages. Et dautãt que ces Prouinces ſont tres-abõdãtes en fertilité, tres plaiſantes en leur aſſiete, enrichies de tres-belles riuieres de grande commodité pour leur aſſiſtence mutuelle, & pour trafiquer en toutes les parties de l'Vniuers, ornées d'vn grand nombre de villes magnifiquement baſties, induſtrieuſemẽt ramparées : elles ſont auſſi propices en leur tranquillité à rendre les habitans iouiſſans d'vne vie tres-heureuſe. Ceſt Eſtat

au

au partement da ſa Majeſté ſon Prince legitime, s'entretenant encor exterieurement en l'vnion de ſes parties, auec l'abondance de tout ce qui eſt requis à la felicité ciuile, ſe monſtroit fleuriſſant entre les plus puiſſans Eſtats de l'Europe: & toſt apres ſe ſont manifeſtez les effects de ſa diuiſion long temps couuée, ſelon que la diſpoſition des eſprits qui ſi ſont rencontrez, ont donné plus de pouuoir à leurs cauſes de les laiſſer ſortir auiour. Car tout ainſi que les effects des maladies lentes & dangereuſes ſe decouurent en la ſurface exterieure, non à la premiere origine de leurs cauſes, mais apres qu'occultement s'eſt faict vn amas d'humeurs corrumpues, & que la putrefactiõ de ſang a deſpouillé le corps de ſa vigeur: de meſme les effects des troubles de ceſt Eſtat ſe ſont monſtrez exterieurement, non à la premiere naiſſance de leurs cauſes: mais comme il eſt aiſé à iuger, s'y eſtans long temps parauant interieurement engendrées, & conſequemment eſtans proiettez les moyens de les produire.

Recit des troubles y aduenus.

En ceſt aage, auquel en diuers endroicts de la Chreſtienté l'on a veu vn

embraſement public, eſmeu par ceux, leſquels s'eſtans deſbandez de l'Egliſe, & de l'Eſtat, ont attenté vne ſubuerſion à tous les deux : quelques eſprits ſeditieux de ceſt Eſtat eſtans de meſme humeur, au temps du gouuernement de Madame la Ducheſſe de Parme, traictoyent auec plus de hardieſſe le remuement par eux conceu, ſe promettans que l'abſence de ſa Maieſté faciliteroit leur entrepriſe. Pour atteindre à leur deſſein, ils ont premierement practiqué les meſmes moyens, qu'ont employé en tout temps les eſprits tumultuaires ourdiſſans vn changement. Car comme ayans porté en leurs banieres les tiltres d'amour du bien public, de conſeruation de franchiſe, & liberté, de ſupport du peuple, ils ont acquis aſſiſtence à leur pretenſion, eſtant ordinairement le peuple prompt au remuement lors qu'on luy promet vn ſoulagement, & vn ſiecle d'or : auſſi comme ſi les affaires eſtoyent conceues par vne conſpiration de conſeils des ſeditieux, & paſſées par vn meſme modelle, ſelon le rapport & ſimilitude de ſucces en diuers Eſtats ; ces eſprits turbu-

turbulens ayans auisé que pour ouurir chemin à leur proiet, ils deuoyent d'vne part se rendre fauorables, deguisans leurs entrepriſes de pretextes, & couleurs agreables, & d'autre-part ſuſciter vn ennuy de la preſente forme de gouuernement, par vne impoſition de choſes odieuſes, ils ſe ſont diligemmẽt ſeruis de ces deux moyens. Car premierement par vn amour ſimulé, ils ſe ſont monſtrez populaires, feignans vne affection à la tranquillité du peuple de ces prouinces, s'efforçans de perſuader que pour tenir le peuple paiſible, il conuenoit luy donner plus de liberté, & moderer à ceſte fin la forme des anciens edicts. En apres pour diuertir la bonne affection des fideles ſuiects enuers l'Eſtat, ils ont eſpandu quelque faux bruict qu'on meditoit impoſer vn ioug de ſeruitude à ce Pays, palliãs leur impoſture de couleurs, ſouſpçons, & apparẽces. Puis ayans apperceu aucuns de la nobleſſe enclins à vne alteration, par vn tranſport de paſſion particuliere, ils furent prompts de les mouuoir à vne indignation, leur perſuadans de n'auoir credit conforme à leur merite,

les enaigriſſans par vn aiguillõ de meſcontenrement, ver qui picque aigrement le cœur des plus grands. Ainſi par diuerſes inductiõs ſe ioignans pluſieurs perſonnes de diuers mẽbres de l'Eſtat, la faction turbulente commençoit à s'accroiſtre, & à s'enfler par les ſourdes menées des ſeditieux, la conduiſans de moment en momẽt à pouſſer ſes effects en public. Et tout ainſi qu'approchãt l'accés de la maladie, vn engourdiſſement s'eſpand par tous les membres du corps: de meſme vn peu auparauant l'apparence exterieure du mal, vn endormiſſement d'affectionà l'Eſtat, ſe monſtra auoir ſaiſi pluſieurs de ſes parties.

L'auant-coureur des premiers effects des troubles, fut un vacarme de plainctes eſpandues, ſelon la diuerſe eſmotion de courage de ces eſprits, trop faciles à ſe douloir; les vns blaſmans l'entretenement de l'ancienne forme de l'Eſtat, les autres les inſtitutiõs nouuelles; prenans tous à contre-poil l'ordre obſerué, pour l'entretien de l'vnion & proſperité de ce Pays.

Toſt apres ces ſouffles de rebellion, embe-

embeguinez de la coiffure de l'amour du Pays,& d'vne affection de s'oppoſer à la ſeruitude,practiquerent la ligue du compromis ; attirans à leur bande gens de toutes ſortes des conditions ; par les fillets de leur ſpecieux langage;y ayans auſſi ſurpris aucuns fideles & Catholiques,qui n'ont aſſez regardé, à l'arriere boutique de leurs deſſeins. Les mouuemens tendans à rebellió ont de merueilleux plis à couler,& s'inſinuer, faiſans leurs approches ſous la face de biẽ les moins auiſez y ſont facilement circonuenus & ſurpris. Et cõme les plus cauteleux de ceſte faction preuoyoyẽt le remuement aduenir par la temerité populaire, s'il y auoit ſuiect de s'imprimer vne opinion de ſupport d'aucuns de la nobleſſe : ils perſuaderent aux moins ruſez,que pour obuier à l'eſmotion du peuple, il conuenoit ſolliciter par requeſte vne ſurſeance de l'execution des edicts contre l'hereſie:de ſorte qu'ils la dreſſerẽt,& la couloureret d'vne proteſtation d'obeiſſance,& fidelité à ſa Ma.te, cachans par ceſte tapiſſerie de belles paroles le mal qu'elle importoit par ſes circõſtances:puis la preſenterent

terét à Madame la Ducheſſe de Parme. Ce fut alors que la bande des ſeditieux cõmẽça à paroiſtre en public: quãd pour la preſentation de la requeſte, aucuns de la nobleſſe aſſiſtez du Conte Ludouic, & du S.r de Brederode (encor que le Chef principal cõſpirant ſecrettement à ces mouuemens demeura couuert) commencerent à ſe mouuoir ouuertement. Iuſques à ce temps ne s'eſtoit encor monſtré le feu de diuiſion, caché es entrailles d'vn grand nombre de gens diuiſez de l'Egliſe, lors eſpars en diuerſes prouinces de ce Pays: leſquels or que cõſpirans de volonté aux deſſeins des ſeditieux à l'embraſement de l'Eſtat, n'ayans rencontré ſuiect propre à faire ſortir leur flame, s'eſtoyent tenus paiſibles. Et tout ainſi que le feu, qui n'apparoit en la pierre ny au fer, eſtant en la cõpoſition de tous les deux en ſa nature inuiſible, s'y transforme en eſtincelles par la colliſiõ de l'vn à l'autre ſortans ces productions en petits corps, & eſpeces ignées, en l'infini de l'air, par la cõſtrainte de l'infini de leur Elemẽt, & eſtant la matiere propice rencontrée cõuertie en leur nature, puis iointe au

bois

bois sec, elle l'embrase ; l'air d'alenteur s'y constraict & transforme en flame, laquelle entretenue par la matiere terrestre euaporant son humide sur-abondant brusle, deuore, & consõme les plus somptueux edifices: de mesme le feu de diuision, n'ayant apparu plusieurs années es esprits des diuisez de l'Eglise, s'esmeut & sortit en exterieur, par la conionction des seditieux : lesquels se liguans entre eux & autres de leur faction d'Allemagne, de France, d'Angleterre, le feu espris en l'enceint de l'Estat commençant à sortir par ceste action publique, s'est veu esclorre auec des tonnerres si violens, & flames si ardantes, qu'il a esbranlé & entrouuert le bastiment de ceste Estat : & trouuant matiere propice à conceuoir la flame, l'a embrasé en diuers endroicts, & presque consommé par vne entiere desolation, & ruine. Tost apres la requeste presentée les plus insolens de la seditieuse populace, esmeus par ceste opinion de support des cõfederez, & par la suggestion de leurs ministres, attenterent le saccagement, deluge, & rauage, qui aduint en diuers lieux de ces prouinces : d'ou en

au-

aucunes villes s'enſuiuit le remuement par vne leuée d'armes, & ouuerte rebellion. Le ſage gouuernement de Madame la Ducheſſe amortit ce premier brandon, par la route des ſeditieux, & par la reduction en obeiſſance des villes rebelles.

Du gouuernement du Duc d'Alue.

Mais dautant que l'inſolence aduenue eſtant fort diuulguée par l'Vniuers, auoit faict conceuoir vne opinion de conniuence d'aucuns de ceſt Eſtat; & vn ſoupçon d'intelligence auec les Eſtats voiſins: ſa Maieſté pour le raſſeurer par vne expulſion des auĉteurs de la rebellion, dõna charge au Duc d'Alue de s'y acheminer, auec forces ſuffiſantes à ceſt effect. Alors les plus ſignalez de la factiõ turbulente s'eſcarterent; pour faire vne leuée d'armes & ioindre la violence au ſupport qu'ils eſperoyent trouuer des plus diſſimulez de leur party. Puis ayans amaſſé ce qu'ils peurent de forces eſtrãgeres, ils les conduirent à la ſubuerſion de c'eſt Eſtat; & marcherent contre les bannieres de ſa Maieſté, oublians tout reſpect, & toute recognoiſsãce de ſang, & de Pays; contre la fidelité & affection par eux proteſtée. Leur Chef principal n'oſant

n'osant plus se couurir en ses dissimulations, se manifesta estre le Prince d'Orãge. Lequel ayant passé diuers endroicts auec ses trouppes, sans rencontrer le support qu'il esperoit, apres auoir receu quelques charges, ses bãdes estãs dissipées, il fut deiecté de ceste Estat. Le Duc d'Alue en la disposition des affaires d'alors, fut induit de prẽdre le pied qu'il a tenu pour le restablissement & asseurance de ceste Estat. Les rebelles ne pouuans nuire de force, eurent recours à leurs ruses; s'efforçans par leurs suppostz dissimulez d'esmouuoir le peuple à vne alteration, par vn degouust du medecin par diuerses choses qui se passerent. Premierement sur la procedure contre le deuoir delaissé à supposer aux factions des seditieux. Car encor que ce n'ait esté vn conseil volontaire, d'appliquer les remedes violens en l'Estat troublé; ains que le medecin ait esté incité à cela par vn aduis, qu'il iugeoit estre subministré par la necessité d'esteindre vn mal dangereux: la malignité des rebelles trauailla fort, à faire estimer au peuple l'intention du medecin toute autre qu'el-

le n'estoit. En apres sur l'erection des places fortes, pour asseurer les places plus importantes des surprises : les rebelles prindrent suiect d'accroistre la malueuillace du vulguere, luy persuadant que ces forteresses, seruoyent de resnes à restreindre leurs franchises, & priuileges. Il aduint lors que la populace souspçoneuse s'alteroit par ces propos, & d'autre part s'enaigrissoit en quelques endroicts sur la nouuelle leuée de deniers, pour le payement des soldats, que le Prince d'Orange receut vn nouueau secours de quelques voiles d'Angleterre: de sorte qu'abordant es costes de Hollande, par vne bouffée de faueur populaire à luy encline pour la persuasion, que sa leuée d'armes ne tendoit à rebellion; ains à preseruer le peuple d'outrage & oppression, il eut entrée en quelques villes, promettant y conseruer la Religion Catholique: d'où en plusieurs endroits se ralluma le brasier d'vne nouuelle guerre: en laquelle au contraire de sa promesse, il rendit les Catholiques asseruis au ioug des reuoltez de l'Egliſe: & par ses artifices, il pousſa les villes occu-

occupées à vne irreconciliable obſtination.

Pour pacifier ces nouuaux troubles, ſa Maieſté enuoya par-deça le grand Commandeur ; cauſe que le Duc d'Alue ſe retira en Eſpagne, s'eſtant monſtré non moins ſage en la diſpoſition de la guerre, pour conſeruer l'Eſtat en ſon entier ; que prudent en l'inſtitution de pluſieurs belles ordonnances, propres à le reſtablir en vn ordre tres-fleuriſſant. On eſperoit voir vne forme paiſible à ceſt Eſtat, ſur le gouuernement du grand Commandeur, eſtans les ſeditieux fort debilitez, & pluſieurs villes remiſes en obeiſſance. Mais lors qu'on eſtimoit que le rebelle attenué de forces, pouuoit moins nuire, il renouuella ſon pouuoir par ſes practiques, prenant pied ſur les noſtres par deux occurrẽces. L'vne fut la mort du grand Commandeur : par laquelle ſe laiſſans aucuns des noſtres attirer à vne deſvniõ & deſordre, l'Eſtat à panché à ſa ruine; eſtãt la ſupreme auctorité ſuſpendue. Car tout ainſi qu'en la voute, la pierre qui eſt eſleuée au millieu,

Du gouuernement du grand Cõmandeur.

nommée des Arthitectes, la clef de la voute, asseure & affermit toutes les coupes qui s'y rapportent au dessous; sans laquelle elles ne pourroyent subsister: de mesme en l'Estat l'auctorité souueraine arreste, & vnit tout l'assemblage du bastiment; sans laquelle les autres estats sont instables. Et en ceste ouuerture, par l'absence de sa Maiesté, & deces de son Lieutenant, les rebelles esperans paruenir plus facilement au changement d'Estat, ont pointé toutes pieces pour empescher la restitution de ceste puissance. L'autre occurrence fut l'esmotion des soldats pour leur payement, lors qu'enuers eux vne occulte alteration d'aucuns de Brabant s'estoit esleuée: tant pour la ialousie du deuoir entre aucuns se sentans taxez, comme s'ils fussent coulpables de la faute des rebelles, comme pour ne se comparir en leurs mescontentemens. L'alteration s'enflama dauantage sur vne persuasion que le soldat esmeu pretendoit à vne surprise & s'accagemẽt de Bruxelles: de sorte que les Estats de Brabant là assemblez, se liguerent à pour-

pourſuiure leur yſſue : & par meſme occaſion furét pouſſez à ſaiſir le conſeil d'Eſtat, pour empeſcher tout appoinctement auec le ſoldat. Et continuans ceux de Brabant la pourſuite de ceſte yſſue, ils ſolliciterét vne ligue de pluſieurs villes & prouinces, ſous couleur de ſe ioindre pour ſe preſeruer d'outrage. En la confuſion des affaires d'alors, les plus cauteleux des rebelles preuoyans le moyen d'acheminer ces prouinces à vn grand changement, par leur libre demeure es prouinces Catholiques, procurerét à ceſte fin, d'auctoriſer la pacification de Gand: y faiſans condeſcendre les moins ruſez ſous leurs beaux pretextes ordinaires, de traicter vne paix entre les prouinces, & ſe ioindre pour conſeruer les anciens priuileges.

Du gouuernement du S.r Don Iean d'Auſtrice.

Sur ces entre-faictes du traicté de Gand, ſa Maieſté enuoya par-deça le S.r Don Iean d'Auſtrice, pour amortir le feu de ſedition, embraſant ces Prouinces. Le Prince d'Orange penſant en tel deſordre ſupprimer l'auctorité de ſa Maieſté, employa tout ſon pouuoir pour forclorre le S.r Don

Iean du gouuernement: & voyant son effort n'auoit eu succes, priué d'espoir de receuoir le credit qu'il s'estoit promis par l'accord; pousse aussi du conseil d'Angleterre à enfraindre le traicté de paix ratifié; il se disposa à la guerre, fortifiant les places par luy occupées, entretenant ligues & factions: il sollicita d'esleuer vne defiance entre le S.r Don Iean & les Estats: de sorte que le S.r Don Iean despourueu de forces, & au millieu de gés du tout à la deuotion du Prince d'Orange ayant conceu vn doubte du saisissement de sa personne, se retira à Namur: pour auec plus de seureté pouruoir au restablissement de l'Estat. Sur ceste retraicte, & ce qui s'ensuiuit, les sursemeurs de zizanie imprimãs vne vehemente defiance des intentions, du S.r Don Iean, sur leurs coniectures, souspçons & apparences; employerent toutes pantieres à tirer toutes les Prouinces au remuement. Le S.r Don Iean aduisa les Estats de sa bonne intention; & de se garder des cautheles des perturbateurs, s'efforçãs les alterer par faux rapports, pour subuertir la Re-

Religion & l'Eſtat: mais eſtant les eſprits de la pluſpart occupez par la fauſſe perſuaſion des impoſteurs, ils boucherent l'aureille à tout aduertiſſement. Aucuns des plus clair-uoyans des Eſtats, apperceuans d'vne part que l'impudence des menſonges des ſeditieux contre le S.r Don Iean luy ſeruoit de iuſtification, eſtoyét preſts d'entrer au port: d'autrepart ſe laiſſans agiter du vent cómun des faux bruits populaires, ils en eſtoyent reiectez: & demeuroyent fluctuans en leur irreſolution. Il eſtoit aiſé d'aduenir à vn accord, ſe trouuant vne conſpiration d'intention entre le S.r Don Iean & les Eſtats, tendans tous deux à la conſeruation de la Religion & de l'obeiſſance de ſa Maieſté: mais ſur ce point le Prince d'Orange torche allumée à embraſer le public, vint en Brabant, feignant deſirer la paix, & couuant en ſon ame les conſeils d'vne tres-cruelle guerre: laquelle il procura par ſes inuentions, & menées. Il voyoit quelque crainte imprimée es eſprits des Eſtats, par la ligue ſollicitée contre l'imaginée oppreſſion, & cog-

BIBLIOTECA NAZ ROMA VITT

noissant que les courages vne fois vlcerez de ceste atteinte, or quela playe ait esté cõsolidée (l'obiet en estãt osté, par vn appoinctement) s'entament facilement à la moindre impression d'aigreur qui leur est donnée; il les esmeut à son desir par ceste violente passion, fer plus pointu & enuenimé à outrer le public : de sorte qu'il les aliena d'affectiõ d'entrer en nouuelle composition: & ayant trouué voye de retrãcher tout espoir d'accord, par nouuelles propositions de conditions iniques, il fit disposer les parties à vne guerre ouuerte.

Lors que ce different prit pied, on n'ostera le tiltre de loyauté, à tous ceux lesquels se sont rencontrez en quelque maniement & seruice, & y ont continué leur charge, au party des Estats. Car aucuns ont esté deceus par la ruse des imposteurs, lesquels se laissans offusquer en tenebres d'ignorance, & saisir de la violence de la passion, n'ont recognu la verité: autres plus clair-voyans se sont laissez transporter à la confusion, par l'impetuosité du vulguere, rauis-

sant

sant à sa violence toute moderation: de maniere que n' estans suffisans à combattre le desordre, ils n'ont osé ouuertement contredire à la faction plus forte, pour ne se faire ruiner sans aucun seruice: tous ceux cy se tenans en l'vniõ iurée pour la cõseruation de la Religion, & obeissance de sa Maiesté, n'ont cõmis parmy les Estats acte volontaire cõtre le deuoir de fidelité.

Durant l'ouuerture, & continuation de ceste guerre, estant Don Matthias en sa tendre ieunesse commis au gouuernement par les Estats, le Prince d'Orange au sein du Pays tramoit diuers desseins à la subuersion de l'Estat, se seruant premieremẽt des appasts succrez de sa boutique, pour auoir entrée au gouuernement, meditant d'appliquer parapres la force pour establir le changement. Il s'efforçoit de gagner gens de toutes conditions, non moins par vne feintise de douceur enuers tous en particulier, que par vne apparence d'affection au biẽ public, se faisant nõmer defenseur de la liberté du Pays bas. Il entretenoit ceux qu'il a deceu de la noblesse,

par les amorces de ſes belles promeſſes,& par vne continuelle defiance de reconciliation. Il attiroit à ſa deuotion le peuple amateur de nouueauté, par l'inſtitution de nouueaux magiſtrats populaires, qu'il procuroit d'eſtablir es villes, où il rencontoit plus de credit; ſous couleur de les preſeruer de ſurpriſe. Par vn tumulte populaire eſtant declaré Protecteur de Brabant, s'eſtant inſinué à l'Eſtat de Gouuerneur de Flandres, & de Lieutenant de Don Matthias, il vſurpa ſon pouuoir de Gouuerneur general, ne luy laiſſant que le tiltre. S'eſtant ainſi emparé de l'auctorité, il n'oſoit encor faire violer publiquement les promeſſes ſolennelles qu'il auoit iurées, pour la conſeruation de la Religion Catholique: mais il l'approuuoit à la derobée par main interpoſée, es prouinces de Brabant, de Flandres, & autres ſurpriſes par la fraude & violence des rebelles: non ſeulement renuerſant tout ordre, & police, par ſes nouueaux Magiſtrats, & autres ſes factieux, comme il auoit faict en Hollande, & Zelande; mais laiſſans commettre

metre impunement toute meschanceté, par les plus insolens de la populace. En ceste licence effrenée le peuple Gantois prit le mors aux dens, se gourma en son frein, secouant le ioug de toute obeissance. Ce fut en ce temps (comme si le vase le Pandore souurit es prouinces subuerties) que tous les malheurs s'espandirent: lors que l'impieté des plus meschans s'esleuoit en son impunité: & le vice par vne deroute de toute vertu sembloit triompher en la victoire.

Les Prouinces Catholiques voyans l'ordre ainsi renuersé, & que ces desloyaux par leurs malices, & menées enserroyent presque les Pays de leurs liens, auec les forces estrangeres, preparées à subuertir la Religiõ & l'Estat; lors que l'on esperoit à redresser la confusion, par vne reunion generalle, esmeues non moins de zele de Religion, que d'exemple de fidele volonté de leurs Predecesseurs au Roy & à ces Pays, assemblerét leurs forces, & s'opposerent constamment par armes aux ennemis de Dieu & du Roy, & aux malheurs qui panchoyent sur

ceſt Eſtat, & ayans par leurs victoires fait reſentir aux violateurs de foy leur zele contre telle deſloyauté : ils leur firent mettre fin à leurs rauages, ayans accreu le gage d'honneur aux ſucceſſeurs par ce teſmoignage de conſtance en pieté, & loyauté.

Le S.r Don Iean monſtrant touſiours ſon affection à la proſperité de ces prouinces, pourſuiuant par ſes armes victorieuſes ceux qui en meditoyent la ruine, commençoit à redreſſer l'Eſtat. Et comme en ſa premiere ieuneſſe (mais digne de commander) il auoit eſté General d'armées treſpuiſſantes : il a auſſi monſtré qu'il ne faut attendre le cours des ans en l'auancement à la vertu : ayant en ſi ieune age non ſeulement eſgalé, mais auſſi ſurpaſſé le los des plus grands Guerriers, il fut appellé de ceſte vie à l'eternité. Et tout ainſi que ſa vertu & valeur, preuenans l'age & l'experience ont eſpandu par la Chreſtienté l'admiration de ſon nom : de meſme ſa courtoiſie, ſa franchiſe, & ſon amour à ces prouinces preuenans l'ordre du merite, doiuent viure par vne

ſem-

ſempiternelle memoire de recognoiſſance, dans les cœurs des fideles ſuiects de ſa Maieſté.

Du gouuernement du Duc de Parme.

Le Duc de Parme fut commis au gouuernement: & comme il a ſuccedé à la charge du S.r Don Iean, il a auſſi enſuiui ſa bonté, & valeur au reſtabliſſement de l'Eſtat.

Les prouinces Catholiques armées contre les rebelles pour la conſeruation de la Religion, & obeiſſance de ſa Maieſté, voyans les rebelles ne receuoir les moyens propoſez à vne generale reunion de toutes les prouinces, ioignirent leurs forces auec celles du Duc de Parme, pour les rappeller à la recognoiſſance de leur deuoir. Les prouinces occupées par la fraude des rebelles furent accablées d'vn horrible changement. C'eſtoit vn hideux ſpectacle d'y voir toute police renuerſée, la perſecution, vol, & aſſaſinats de ceux qui auoyent receu ces deſloyaux. En tel mal ont tombé ceux qui ont trop tard ouuert les yeux, ſillez par les promeſſes des rebelles; n'ayans preueu ny obuié à leur oppreſſion, ils ſe ſont veu enſerrez

rez de ceps & de menottes, lors qu'ils n'auoyent plus de pouuoir de s'en affranchir. De sorte qu'il leur en est aduenu tout ainsi qu'a ceux qui sont espris d'vne fieure ecthique, lesquels s'endurcissans au mal qui croist, ne s'en auisent sinon que bien tard, lors qu'il n'y a plus moyen d'y apporter remede : aussi ceux des Catholiques qui se sont laissez surprendre & arrester aux promesses du Prince d'Orange & des rebelles, leur laissans accroistre leur pouuoir, n'ont auisé à leur faute, tant qu'ils ne pouuoyent reietter le ioug de seruitude qui leur estoit preparé, cognoissans trop tard que là où se souffre le mal d'heresie, la marche la violation de foy & de promesse.

Estans les affaires en telle confusion, Don Matthias se retira des prouinces diuisées de l'obeissáce du Roy. Le peuple entretenu en ceste diuision par le Prince d'Orange, se sentant accabler de langueurs au millieu de ces troubles, ne comprenoit la source de ses malheurs, offusqué de grossieres tenebres, par l'imposture du Prin-

ce

ce d'Orange & les rebelles : il fut induit à changer de Prince, pour auoir ſoulagement en ſa miſere : & comme il a le ſentiment plus fort que l'imagination, eſtant irrité de l'ennuy d'vn mal preſent, il entra facilement es voyes d'allegement qui luy furent propoſées : de ſorte que ſuiuant ceſt aduis, il ſe ſoumit premierement à l'obeiſſance du Duc d'Anjou ; & puis s'vnit auec la Royne d'Angleterre. Mais l'effect a monſtré que tant s'en faut que ce changement ait moderé ſon mal : qu'au contraire il luy a dõné accroiſſement. Et tout ainſi que celuy qui eſt trauaillé de la continuelle ardeur d'vne fieure aſpre & vehemente, ſe vire ſans ceſſe & change de place, penſant trouuer quelque allegement ; dequoy d'autant qu'il ne touche à la ſource de l'indiſpoſition, il eugrege pluſtoſt la douleur : de meſme ce peuple agité de la vehemence de ſon tourment, a changé d'Eſtat & de Prince, eſperant ſentir ſoulagement : enquoy dautant qu'il n'a remedié à la ſource de ſon mal, il a accreu ſa detreſſe : & s'eſt tourné en mourant

rant à choſes pires. Aucuns de la nobleſſe, commis à quelques gouuernemens particuliers, ont eſté trāſportez à vne obſtination irreconciliable, s'eſtans priuez de lumiere par l'aueuglement des couuertures des ſeditieux: leſquels les ont tellement retenus par leurs artifices, que poſſedans leurs cœurs par vne artificieuſe tyrannie, ils les ont rendu eſclaues de leur party: de ſorte qu'aueuglez au luſtre de la bonté de ſa Maieſté; ils n'ont iamais peu s'aſſeurer de ſa douceur & ſincerité, ayans touſiours reietté tout aduertiſſement de recognoiſſance, & reunion.

Le reſtabliſſement de l'Eſtat a eſté fort auancé par l'admirable reduction en obeiſſance d'vn grand nombre de villes tres-puiſſantes, par la conduicte du Duc de Parme. Et dautant qu'autres troubles ſont ſuſcitez au Royaume de France, par les diuiſez de l'Egliſe: ſa Maieſté Prince tres-catholique ſelon ſon zele à la tranquillité de l'Egliſe vniuerſelle, laiſſant quelque temps en ſurſeance les affaires de ceſt Eſtat, a dõné charge au Duc de Parme

de

de ſecourir & aſſiſter de ſes forces à la France, pour la conſeruation de la Religion : de ſorte qu'eſtans les forces principalles diſtraictes de ceſt Eſtat, la tranquillité eſt encor retardée par l'empeſchement des rebelles.

Le Duc de Parme ayant par deux voyages ſecouru la France des forces de ſa Maieſté, ſe diſpoſant pour la troiſieſme, il deceda en Arras au grãd regret des fideles ſuiects de ſa Maieſté : leſquels extremement affectionnez à ſa pieté & douceur, eſtoyent touchez d'vn grand ennuy qu'en la corruption de ce ſiecle (auquel l'affection du particulier a eſtaint en tant d'endroicts le zele du ſeruice de Dieu, de ſa Maieſté, & de l'Eſtat) il n'a rencontré de toutes parts perſonnes de telle ardeur qu'il deſiroit à accomplir ſes bonnes intentions.

Apres ceſte deduction des effects des troubles de ceſt Eſtat ; il ſera plus aiſé d'en remarquer les cauſes : à quoy trauaillant, comme apres auoir touché des genres de cauſes, ie deduis les fins diuerſes, qui ont excité les troubles, par l'ordre des facultez de l'actiõ : i'eſpe-

i'eſpere que ceſte ſuite ſera trouuée apporter plus dediſtinction à eſclarcir ce ſuiet.

Puis que le trouble eſt vne deſordonnance des parties de l'Eſtat, il ſenſuit que les cauſes ſont de l'Eſtat meſme: & que tout ainſi que la rouillure engendrée au fer le mine, & que la corruption procrée en l'arbre le conſomme: qu'auſſi le mal eſt ſorty du tige & tronc de la ſocieté publique; puis a couru par diuerſes parties de l'Eſtat, & le priuant de ſa ſanté l'a deſpouillé de ſa beauté & vigueur.

Dautant que ces cauſes des troubles aduenus en l'Eſtat, ſont les actiõs de ſes parties, qui contreuiennent à l'vnité: & que ces cauſes ſont telles d'elles meſmes, cõme produisãs leurs effects directement, & ſelon la force de leur nature (eſtans ces effects intentionnez de leurs cauſes) il s'enſuit que les quatre genres de cauſes, comme la matiere, la forme l'efficiente & la fin, ſont es principes d'operation repugnans à l'vnité de la ſocieté publique: à ſçauoir es facultez deriuees des eſprits des membres de ceſt Eſtat:

& veu

& veu qu'en l'action contre l'ordre de l'vnion, le principe ſuiect d'icelle ſe meut ſoy meſme à operer; il s'enſuit que la cauſe materielle des troubles ſe rencontre auec l'efficiente: ſemblablement veu que la fin donne forme à l'operation, mouuant à paruenir à la iouiſſance de l'obiect apprehendé; il s'enſuit que la cauſe formelle eſt iointe a la finale. Entre ces genres de cauſes, l'efficiéte comparée à la finale n'eſt qu'vne puiſſance: elle a ſeulement nature de cauſe entant qu'elle eſt rapportée à l'effect. La finale eſt appellée cauſe de cauſe, pour la production qu'elle faict de la cauſe efficiente. Car dautant que le premier mouuement cauſe le ſecond, & que la choſe d'où vient le premier mouuement du principe d'operation eſt la fin, ayant l'obiect premier en l'ordre de l'intention: il eſt euident que l'action de la cauſe finale, cauſe celle de l'efficiente; par l'impreſſion qu'elle luy donne la mouuant à produire ſon effect. Pour le regard de l'eſtre: la cauſe finale a auſſi la preference. Car dautant que toute action

presuppose l'estre du principe qui opere: il s'ensuit que la cause finale commençant à disposer l'efficiente à son action, la precede par quelque espece d'estre actuel: & encor qu'elle n'obtienne son accomplissement tant que l'efficiente ait effectué les moyens pour y paruenir; elle a neantmoins au parauant vn estre intellectuel; par lequel elle subsiste spirituellement en l'intelligence, mouuant la cause efficiente à produire tous les degrez de ses operations; comme autãt de moyens, & d'acheminemens, pour paruenir à l'execution reale, de ce qu'elle luy propose intellectuellement. Veu donc que les autres genres de causes sont ioincts à ces deux, & que la cause efficiente est soumise à la finale: il ne reste qu'a distinguer les diuerses fins & obiects, que ceux qui ont suscité le trouble se sont proposez contre l'ordre de l'vnion. Et dautant que l'estre de la cause finale est vn simulacre, ou similitude de l'obiect consistant en la faculté apprehendãte de l'esprit: pour remarquer les causes du desordre & trouble de ceſt Estat, il sera conuena-

ble

ble les considerer par les fins, qui ont leur estre es principes d'operation repugnans à l'union de l'Estat. Ainsi la meslange de tant de diuerses causes de ces troubles sera distinguée. Les principes d'actiõ sont les facultez deriuées de l'essence de l'esprit: à sçauoir l'intellect, la volonté, & l'affection sensible. Les causes des troubles qui ont leur estre en ces principes se considerent par les fins, & actions desordonnées, en chascun de ces principes.

La cause du trouble par le declin de l'intellect de l'vnion de l'Estat, est quand son operation est diuertie de son propre obiect touchant le public; à sçauoir quand il erre en la cognoissance de la verité, qui luy est declarée par l'ordre de l'vnion, comme de l'Eglise, ou de l'Estat.

La cause du trouble par le desordre de la volonté est par son defaut à embrasser son obiect du bien conuenable.

La cause principalle qui a esmeu tant de troubles à cest Estat est la fin, que les diuisez de l'vnion se sont proposez: à sçauoir le changement de

Religion, par le declin de ces principes de leurs obiects, comme par l'erreur de la foy, par le desordre de l'intellect, & par l'opiniastreté en ceste erreur, par le desordre de la volonté: d'où s'est engendrée l'heresie.

Ceste diuision de Religion, estant sur le point plus important du bien souuerain & felicité eternelle, a de tout temps causé des grands troubles: comme l'on a veu tant par la separation de l'vnité de l'Eglise & de l'Estat des anciens heretiques, que des plus nouueaux es siecles derniers, comme des Hussites en Boheme, des Lutheriens en Allemagne, des Zuingliens en Suisse, des Caluinistes en France, & en aucunes des prouinces de ceste Estat. C'est ceste cause qui a donné commencement, progrés, & continuation à tout le mal; c'est la mesme qui a employé tant d'artifices à troubler l'Estat, & à trainé tant de machines à le subuertir.

Si l'on considere les causes de l'heresie engendrée en diuers Estats: on trouuera, par vn rapport & similitude de diuers siecles, que ce mal s'est empa-

paré

paré du plus corrompu de l'Eſtat: & que la ſemẽce d'erreur rencontãt des humeurs putrefiées a pris facilement racine, comme entre les ignorans, & diſſolus, enflez d'outrecuidance, & preſomption de doctrine, par vne cõplaiſance & amour d'eux-meſmes: & eſtans ceſte pierre d'achoppement miſe en auant par les premiers, leurs ſectateurs y ſont auſſi tresbuchez, s'y laiſſans gliſſer par meſmes cauſes de precipices. Et ſi particulierement on remarque la naiſſãce de ce mal en ces Pays bas: on trouuera qu'eſtant ceſt Eſtat abondant en tous biens; on a veu les hommes oublians leur grace, & condition, par leur ignorance & orgueil meſpriſer la cognoiſſance de ce qui eſt requis au ſalut; par leur affectiõ deprauée à ce qui eſt prouffitable, & à la vie volupteuſe, eſteindre le flãbeau d'equité & temperance: de ſorte que laiſſans les rẽſnes aux bonnes meurs, & ſe laiſſans guider aux ſuperfluitez, delices, pompes, & diſſolutions, ils ont dreſſé en diuers endroicts de ces prouinces vn magazin de vices. Et que tout ainſi que lors

que plusieurs playes se rencontrent en vn corps, il est prompt de tomber en vne maladie dangereuse, touchant le siege de la vie: de mesme que tant d'humeurs corrumpues se trouuans au corps de ceſt Estat, il a esté enclin a estre saisi d'vn chaud mal, concernant le fondement de son bien souuerain. Puis qu'estant ainsi la saine doctrine negligée par ces ignares outrecuidez, enyurez de delices & voluptez (ne desirans rien plus qu'a receuoir la persuasion d'vne vie licentieuse, conforme à la disposition de leurs esprits) les boutefeux n'ont defailly d'embraser ce bois sec preparé à conceuoir la flame: car les suppoſts de l'ennemy humain (qui sans cesse est en embusche pour s'apper les fondemens de la felicité humaine) par le moyen de la trafique es prouinces voisines ia embrasées, espandirent en diuers lieux les feux de diuision: lesquels s'accreurent en secret vers le peuple ignorant, & par sa legereté receuant bien toſt l'impression d'vne nouuelle opinion, auec l'induction du changement de Religion.

Ce

Ce mal de diuiſion courut quelque temps par ces prouinces; ſans auoir pouuoir d'eſleuer le trouble en l'Eſtat. Mais tout ainſi qu'vne petite riuiere, qui de ſon debile courant ne peut mouuoir choſe ferme & ſolide; s'enflant par pluſieurs ruiſſeaux & torrens, deuient fiere; & fait ſentir ſa force, lors qu'on eſpreuue la roideur de ſon cours: de meſme l'erreur de Religion n'auoit premierement la force de changer l'Eſtat; mais rencontrant à ce meſme cours du changement pluſieurs mouuemens, il accreut ſon pouuoir quaſi inſenſiblement; de ſorte qu'il s'eſt veu courir fierement contre le public, & marchander de mettre l'Eſtat en branſle.

La cauſe des troubles par l'erreur au faict de l'Eſtat, a eſté la credulité & legereté daucuns du peuple, & de la nobleſſe. Le peuple s'eſt monſtré facile à deceuoir, ayant ſi toſt receu & approuué les bruits induiſans à choſes nouuelles: comme ayant adheré facilement à l'aduis des ſeditieux les incitans au changement. Aucuns de la nobleſſe ont eſté ſeduis

par ſemblable erreur approuuans la ligue du compromis, & la pourſuite à moderer les edicts contre l'hereſie.

Vn autre erreur a donné lieu aux troubles es prouinces de Hollande & Zelande: lors que le peuple ſous couleur d'eſtre preſerué d'oppreſſion en ſa Religion Catholique, donna entrée es villes aux rebelles: s'eſtant veu ſous ceſt abri & couuerture, ſoumettre au ioug d'vne triſte ſeruitude & captiuité.

Vn ſemblable erreur a cauſé grands troubles, lors qu'aucuns des Eſtats ſous ombre de conſeruer les priuileges, ont accordé libre demeure aux diuiſez de l'Egliſe es prouinces Catholiques; n'ayans aduiſé qu'accorder lieu entre eux à ceux de la nouuelle Religion, c'eſt faire vne amorce de trouble, vn foment de diuorce, vn ſeminaire de ſedition, vne pepiniere de rebellion: dautant que l'hereſie ne ſe peut contenir paiſible, faiſant penſer à ſes ſectateurs choſes nouuelles, mediter la ſubuerſion de l'Eſtat, rompre & violer à ceſte occaſion la foy & promeſſe; comme auſſi l'on

l'on a veu que ceſte humeur corrompue, eſtant remiſe au ſein du Pays, a eſmeu les ſouſleuemens, deſordre, & changement aduenu.

Les cauſes des troubles par les deſordres de la faculté ſenſible, ſont les paſſions deſordonnées, qui ont pouſſé les parties de l'Eſtat à pourſuiure les obiects repugnans à l'vnion. Les paſſions ſont de deux eſpeces, du deſir conuoiteux, & du courrouſſable.

Les cauſes du deſordre du deſir conuoiteux ſont l'appetence immoderée de credit & auctorité, appelleé ambition, & l'affection deſordonnée de ce qui eſt prouffitable, appellée conuoitiſe.

La paſſion d'ambition a par diuers degrez engendré diuiſion en l'Eſtat. L'vn eſt pour la preference d'auctorité en l'Eſtat: telle qu'a eſté la ialouſie pour la precellence de credit, & d'honneur, entre aucuns du conſeil, qui a engendré les occultes inimitiez, bandes, & partialitez. Telles diuiſions entre perſonnes de conſeil, cauſent vn grand mal-heur à l'Eſtat: lors que les competiteurs ne cherchent qu'a

deferrer l'vn l'autre ; preferans leur paſſion particuliere à la ruine de l'Eſtat. L'autre degré d'ambition eſt de ceux qui ne peuuent ſouffrir aucune forme de gouuernement, que celle en laquelle ils ont la ſurintendance de l'Eſtat. Ceux qui ſont poſſedez de ceſt appetit, ſe conſtituent volontiers chefs du party diuiſé, pour iouir du degré qu'ils appetent. Telle a eſté l'ambition du Prince d'Orange, ſe faiſant chef des factieux & diuiſez. Son effrené deſir de commander abſolument en l'Eſtat s'eſt aſſez declaré, par ſon vſurpation ſous le tiltre des Eſtats, & par ſon refus de party à luy preſenté, à cõdition qu'il ſe retira des Pays bas. Se voyant en lieu peu aſſeuré à s'emparer ouuertemẽt de l'Eſtat, pour n'expoſer ſes moyens & ſa perſonne en totale ruine, il a couuert ſon deſir de l'artifice de toutes ſes diſſimulations; apperceuant bien que ſe decouurant il eut eu pour ennemis ceux qui le maintenoyent, & qu'ayãt d'vne part perdu leur aſſiſtence, & de l'autre redoublé le maltalent de ceux qu'il auoit offenſé: & que diuers Princes,

ces, qu'il auoit attiré à ſon ſecours par ſes belles promeſſes, s'euſſent voulu vanger de s'eſtre ainſi iqué d'eux: & qu'eſtant ainſi de toutes parts plongé en guerres irreconciliables: & à la mercy d'vn peuple, auquel la longueur des trauaux euſt faict à la parfin changer de penſées & d'affection; & le mettre entre les mains de ceux, auſquels il auoit ſuſcité tant de troubles: il a caché ſon deſir par tãt de couleurs, ruſes, & feintiſes. A ceſte occaſiõ il n'a pris le tiltre de ſurintendance; or qu'il en eut l'effect: comme en Hollande & Zelande il a emprunté le nom des Eſtats d'icelles prouinces: puis en Brabant & Flandres, il s'eſt couuert du nom de Don Matthias & du Duc d'Anjou.

La cauſe des troubles par la conuoitiſe a diuerſement operé; ayant eſmeu diuerſes conditions de perſonnes à deſirer le trouble. Aucuns appetans à viure pompeuſement, eſtans de peu de moyens ont deſiré les troubles; eſperans d'auoir charges prouffitables pour entretenir leurs ſuperfluitez. Autres de baſſe condition faiſans

faisans banqueroutte à tout honneur, pour rassasier leur conuoitise par le prouffit qui leur venoit des troubles, les ont entretenus sous couleur de Religion. Tels ont esté ces Prothées, ces Vertumnes, ces chameleons, chãgeans leur mauuaise foy en vne pire à quelconque occurrence, n'ayans qu'vn fard de Religion.

La cause de trouble par le desordre du desir courroussable, est la passion de fausse crainte, & defiance. Ceste passion a tellement transporté d'espouuantement vne partie du peuple en plusieurs villes & prouinces, & grand nombre de la noblesse, qu'ils se sont monstrez irreconciliables; s'estans laissez offusquer la raison par ceste maladie d'esprit. Car comme la vehemence du mal faict oster le iugement au malade: de mesme faisans ceste passion de crainte desordonnée estre maistresse en leur esprit; ils n'ont voulu recognoistre leur erreur: ny receuoir aucune voye de reunion; s'estans plongez en vne abysme de tenebres & confusion.

Voila des causes des troubles de ceste

ceſt Eſtat, par lesquelles les rebelles ont pris le moyen d'accroiſtre leurs forces & de les entretenir, à l'effect de leur preſente diuiſion. L'ordre requiert de traicter des calamitez de ceſt Eſtat, & de leur cauſes.

Cauſe de la calamité.

La calamité ou affliction qui trauaille ceſt Eſtat eſt vne debilité & diminution de ſa force, & vigueur, par laquelle l'Eſtat en general & les membres en particulier, ſont priuez des aydes & facultez neceſſaires à vn ordre heureux & fleuriſſant. Car comme toute eſpece de mal aduient par la priuation de quelque bien conuenable : auſſi la calamité qui afflige l'Eſtat eſt en general vne conuulſion des forces de l'Eſtat, & en particulier vne priuation de la participation des facultez exterieures, qui ſont inſtrumens requis à la vie heureuſe. Les effects de ces calamitez qui ſe ſont reſentues es choſes corporelles par la generalité de l'Eſtat, & particulité des membres, depuis le declin de la proſperité iuſques à preſent, n'ont beſoin d'eſtre remarquez par autre ſpecification.

Quant

Quant aux cauſes des calamitez de ceſt Eſtat: dautant que les membres operans contre l'ordre de leur fin conuenable diſpoſez à icelles en reçoiuent l'impreſſion, par vn mouuement eſmeu d'accomplir vn repartiſſement de droicture & d'eſgalité, ou de reduire les membres de l'Eſtat à leur fin: il s'enſuit que ces cauſes ſont de quattre eſpeces. Car par les actions deſordonnées des membres conſtituans l'Eſtat, s'entend la cauſe materielle: à l'endroict de laquelle les autres cauſes operent l'affliction, eſtant la formelle imprimée en ceſte diſpoſition par le mouuemét tendant à accomplir la retribution d'eſgalité, & redreſſement à la fin: dequoy s'entend la cauſe efficiente, & la finale. Les deux premieres cauſes ſont appellées interieures, entant qu'elles ſont ioinctes à la calamité: les deux autres ſont dictes exterieures; dautant qu'elles ſont ſeparées de la meſlange de l'effect.

La cauſe materielle de la calamité de l'Eſtat eſt l'action ou affection de ſes membres, contre l'ordre de leur bien

bien conuenable. C'eſt ceſte action rebourſe & detournée du bien ſouuerain, qui priue l'Eſtat de ſa fleur, en luy attirant la calamité: c'eſt ce deſordre eſpandu par les membres de l'Eſtat qui les ſeparent de la diuinité, leur ſouſtraiant ſa grace ſpirituelle, & la proſperité corporelle. L'inclination & mouuement au bien periſſable ſe detournant du bien ſouuerain, s'appelle cauſe materielle ou ſubiectiue de calamité: dautant que n'eſtant en l'intention de celuy qui opere deſordonnement, elle luy aduient iuſtement, s'y eſtant diſpoſé par l'election du bien muable, laiſſant en arriere le vray bien infini. Car tout ainſi que les defauts corporels ſont aduenus à noſtre genre humain, par l'actiõ de deſobeiſſance de noſtre premier pere, outre l'effect de ſoy intentionné: de meſme ces calamitez aduiennent à l'operation deſordonnée, outre l'intentiõ de l'operãt. Ces defauts corporels ſont bien naturels au genre humain, ſelon la nature vniuerſelle de la matiere, meſlée de diuerſes qualitez: (non ſelon la forme qui eſt incorruptible)

tible) mais il en estoit exempt par la grace diuine, ayant supplée au defaut de la nature corporelle, douant le corps d'incorruption, par le don de la iustice originelle: par laquelle non seulement le corps estoit preserué de tout defaut, mais aussi les facultez d'operation estoyent contenues sous la reigle de la raison, sans aucune inclination desordonnée: & dautant que par la desobeissance du premier pere est aduenue la priuation de ceste iustice originelle; la nature humaine a esté faicte corruptible, quant au corps, & a esté rendue encline à vne desordonnance des facultez de l'ame. Et puis que ces calamitez de l'Estat aduiennent comme les defauts corporels par l'action desordonnée: il faut considerer les actiõs des membres de ceste Estat, qui s'y dispoſans les causent subiectiuement: & premierement en general, puis en particulier selon les ordres determinez en ceste Estat.

La desordonnance des actions se cõsidere en general, selon le desordre des principes interieurs, qui sont aussi

les

les facultez de l'operation, la raiſon, la volonté, & l'appetit ſenſible, leſquels dautant qu'ils ne ſe meuuent à la calamité (veu qu'elle n'eſt en l'intention de l'operant) ſont cauſes materielles d'icelles, ſe diſpoſans à la receuoir, par le deſordre de leur fin.

La cauſe de calamité de la part de la raiſon, eſt par le defaut de ſon office à dreſſer les autres facultez à leur deüe operation; eſtant inſtruicte de la loy diuine, & de la regle naturellement emprainte en l'ame.

La cauſe de calamité par la faute de la volonté, eſt par ſon declin à aymer vn bien periſſable, laiſſant ſon bien ſouuerain.

La cauſe de calamité par le deſordre de l'appetit ſenſible, eſt par la paſſion deſordonnée, repugnante à la regle des facultez ſuperieures. Toute paſſion cauſant l'action deſordonnée, procede d'vn mouuement au bien periſſable; ou d'vne negligence du vray bien: ces deux ſe reduiſent à l'amour de ſoy-meſme, ſource de toute action deſordonnée. Ceſte paſſion enuers ſoy-meſme contre raiſon à diuers de-

grez d'apporter les choſes qui ſont ſelon le ſens : elle eſt extreme faiſant oublier ce qui eſt deu à Dieu,& à l'Eſtat ; & engendrant vne retraicte de l'affection des choſes diuines, preferant vn bien periſſable à la gloire de Dieu, & au bien de l'Eſtat : comme es deſordonnées affections d'ambitiõ, de conuoitiſe, de delices, vanitez, & diſſolutions, d'où vient la meſcognoiſſance de la grace diuine,& la froideur de Religion ; qui ſouſtraient le bien diuinement conferé par la gracieuſe preuention, & aneantiſſent la grace ia receue : de ſorte que les ſuppoſts de l'Eſtat, ſe priuans du bien ſpirituel & corporel, ſe rendent diſpoſez aux calamitez qui leur aduiennent.

Ayans conſideré en general la cauſe materielle de calamité: il reſte pour plus d'eſclareiſſement de la remarquer en particulier, es ordres determinez de l'Eſtat.

Si nous conſiderons toutes les parties de l'Eſtat, nous trouuerons qu'auec ſon indiſpoſition, il a vne grande addreſſe à ſa proſperité: par la diſpoſi-

tion

tion qui ſe voit en ſes membres principaux. Car il y a vn grand nombre de perſonnages, leſquels par leur vertu & valeur ſouſtiennent en leur ſplẽdeur les ordres Eccleſiaſtique, ciuil, & militaire, s'aquitans de leurs charges touchant le public, & ſe comportans en toute choſe particuliere, ſelon ce qui eſt deu à la Religion, & à l'Eſtat. Mais tout ainſi que la pluſpart des membres ſains, ne ſuffit à rẽdre la ſanté à tout le corps, ſi long temps qu'il y reſte quelque humeur corrõpue: de meſme ce qui eſt entier en l'Eſtat ne ſuffit à ſa diſpoſition, ſi tous ne trauaillent à leur office. Et dautant que les calamitez preſentes, teſmoignent la meſcognoiſſance des cauſes deduictes, & la negligence à les retrancher: il eſt expedient remarquer plus diligemment, s'il y a encor quelques cauſes qui empeſchent la proſperité: à fin qu'a l'aduenir tout le deſordre recogneu ſoit vnanimement reietté. Ie m'aſſeure que continuant mon ſuiect encommencé, auec mon affectiõ au ſeruice de Dieu, de ſa Maieſté, du public, & au bien,

& salut d'vn chacun en particulier; qu' enuers tous mon discours sera tres-agreable.

En cest Estat des prouinces vnies en la Religion Catholique, & obeissance de sa Maiesté nostre Prince, se voit vne grande addresse à sa prosperité de la part de l' Estat Ecclesiastique, orné d'vn grand nombre de personnages, es prelatures, dignitez & charges, & autres non moins reluisans par leur pureté de vie, & bonnes meurs; que par l'excellence de leur doctrine, instruisans vn chacun d'exemple & de parole salutaire: si semblablement tous ceux qui sont de cest Estat, ne secouent à l'aduenir toute l'impureté de la poussiere du vulguere du siecle, & des affectiõs de vanité, par vne ardante deuotion au seruice de Dieu, par vne reformation de meurs, par vne pieuse dispensatiõ des biens de l'Eglise, selon l'obligation & intention, qu'ils en ont, par l'ordonnance des legateurs, & des institutions Canoniques: il ny a espoir de voir l'Estat en vne santé vniuerselle.

Les deux autres Estats esquels se remar-

remarque l'ordre des nobles, & des populaires, ont auec la charge de conſeruer la Religion, l'adminiſtration des affaires d'Eſtat, ſous le commandement de ſa Maieſté. L'Eſtat politique, eſt illuſtré d'vne grande quantité de Seigneurs, & autres perſonnes vertueuſes, ſeruans en ce qui touche au gouuernement de l'Eſtat, & à la diſtribution de Iuſtice, ſatisfaiſans à leur charge par leur integrité & ſuffiſance: mais ſi leur zele au reſtabliſſement de l'Eſtat n'eſt enſuiuy, de tous ceux qui ont quelque charge & adminiſtration de choſe publique, amortiſſans toutes amorces, d'accroiſſemés d'honneurs, de tiltres, de facultez, reiectans tous abus, & reſpects particuliers, declarans plus d'effect qne de parole, leur affection au ſeruice de Dieu, du Roy, & du public, quel eſpoir peut on conceuoir de reuoir l'Eſtat en ſa fleur?

L'ordre militaire eſt orné d'vn grād nombre de Chefs principaux, de gentilhommes, & ſoldats tres-valeureux de diuerſes contrées, leſquels en pluſieurs exploits ont tracé les marques

de leur gaillardise : si à leur exemple tous les inferieurs ayans charge ne font leur deuoir de retrancher de leur affection, & de celle de leurs soldats, toutes delices, toute dissolution, toute conuoitise ; par vne ardeur de l'honneur de Dieu, de Religion, de pieté, maintenans les armes en leur splendeur, par vn iuste repartissement du loier & peine, contenans tous en ordre & obeissance : nous ne deuons attendre aucun bon succes aux entreprises, pour le restablissement de l'Estat en son entier. L'on a veu plusieurs fois par experience, que le faute de la conseruation de la discipline a causé grandes ruines : de sorte que ce seroit chose superflue d'en apporter les exemples. Et aduient tousiours, que comme la crainte des inferieurs, n'a rien d'accointance auec l'impunité, que la lascheté se glisse où les delices sont en vsage, la confusion s'engendre où le merite est renuersé, la conuoitise se renforce auec la facilité de rauir ce qui est d'autrui, & l'outrage s'accroit où il y a plus de licence de mal faire : de sorte que

que de la faute & negligence de celuy qui a charge, n'ait vne ſuite de maux ineuitables. De la ſourd vn autre inconuenient qu'aneantiſſant par ſon mauuais exemple, tout reſpect & auctorité entre les ſiens: il efface de leurs cœurs toute impreſſion de vertu, d'honneur, & du deuoir d'obeiſſance: cauſe que peu ſouuent il conduict à chef aucune bonne entrepriſe. Car tout ainſi que la galere ne peut ſurgir au port, ſi tous les auirons ne ſont pouſſez d'vn accord: dautant que peu de gens qui retirent importent plus à retarder, que beaucoup, de ceux qui pouſſent à auancer: de meſme les entrepriſes de guerre ne peuuẽt ſucceder, ſi tous les ſoldats ne ſont pouſſez à obeiſſance par vn eſguillon d'honneur, & de reſpect: veu que peu de defaillãs importe plus de conſequence à retarder, qu'vn grãd nombre à exploiter: eſtant impoſſible que ceux qui ſont commandez acheuent heureuſement vn deſſein, lors qu'ils ont en meſpris celuy qui leur commande.

La cauſe formelle de la calamité eſt

qualité de la peine qui aduient en la disposition du suiect, se detournant de son bien conuenable, par l'action de la cause efficiente. Toutes les formes de calamité, comme les defauts corporels, tels que la mort, les maladies, & autres, introduicts depuis la coulpe de nostre premier pere, estans en la matiere occulte, mise en l'Idée de nature, demeurent en elle, iusques à ce qu'vn suiect, se dispose à en receuoir l'impression reelle, & effectuelle. Dautant que ceste matiere premiere, en laquelle est la forme de la calamité, ne peut rien de soy; ceste forme est tirée d'elle au suiect passif, quand le temps le requiert. Car or qu'en quelque heure aucun ne soit en agonie mortelle, toutefois la mort est intelligiblemét presente au monde, prompte à rencontrer quelque suiect, & quand quelqu'vn meurt, ce n'est d'vne mort nouuellement formée en nature; mais la mesme mort de laquelle sont mors nos Deuanciers: de mesme est il de tous les autres defauts corporels, & calamitez; lesquelles escoulées d'vne matiere

tiere premiere, ſont imprimées en la matiere qui s'y eſt diſposée par le mouuement de la cauſe efficiente.

Les cauſes efficiente & finale ſont de l'operation de la Prouidence diuine.

La cauſe efficiente de la calamité de l'Eſtat, eſt vn mouuement produiſant vn euenement d'affliction, par la puiſſance du iuſte iugement de Dieu. L'operatiõ de ce mouuemẽt eſt dautant plus accomplie, que celle de la cauſe humaine; qu'elle n'eſt empeſchée en l'accompliſſement de ſon effect: elle a ſon pouuoir ſi ſecret, qu'il eſt caché au conſeil des plus ſages, & de ſi grand' vigueur, qu'il briſe les efforts de plus puiſſans: comme l'on apperçoit, tant par l'ouuert aneantiſſement des entrepriſes humaines, comme par les euenemens inopinez, qui apportent grands changemens.

La cauſe finale des calamitez de l'Eſtat eſt vn accompliſſement de la iuſtice diuine, par vne droicte egalité, ayant ioinct par ſa bonté, la reduction au bien propre. Nous ſommes inſtruicts de cecy par la ſaincte do-

ctrine, & par les escrits des personnages inspirez diuinement, & par les exemples aduenus en tous les peuples. Ceste iustice se propose vne egalité de calamité, ou peine mesurée à la desordonnance des meurs. Sa Loy predisant diuerses manieres de calamité au peuple desobeissant, s'est veue accomplie en tous les siecles, où le desordre est aduenu: cõme en la punitiõ de la desobeissance du peuple d'Israël par le Madianite, Chananéen, Philistijn, & Assyrien. Le mesme s'est veu es Estats des Gentils; lesquels or que n'ayás receu la lumiere guidant à la felicité souueraine, en la corruptiõ des bonnes meurs, sont decheus de leur Empire: comme les Babyloniens, Persans, & Grecs. De sorte que Seleuque remarquant en vn sien discours entre les Grecs, les effects de ceste inuisible iustice diuine, punissant es prouinces corrompues les fautes communes, il la disoit à bon droit plus clairuoiante que la visible humaine; veu que riẽ n'eschappe la droicture de son operation: car sans errer en son action, elle visite egalement tou-

toutes sortes de personnes, là où l'humaine punit quelquefois l'innocent, pour le coulpable, & dissimule les fautes des plus puissans. Outre la iustice il y a autre cause finale de la calamité: à sçauoir le bien de l'affligé; qui aduient à fin qu'esueillé de son endormissement, il se redresse à l'ordre conuenable: ou qu'il le tourne en merite. De sorte qu'or que la calamité vniuerselle en l'Estat aduienne egalement à toute personne, quãt à la substãce; il ne s'en ensuit par tout le mesme effect de l'affligé. Car l'obstiné en l'action desordonnée ne s'en ayde à estre redressé à sa fin: le iuste participant iustement de la peine vniuerselle, pour quelque imperfection, s'en sert de medecine, excitãt l'ardeur spirituelle, à estre restitué en santé: le plus parfaict la reçoit pour accroissement de vertu, rendant sa constance plus illustre: comme lors que les fideles à l'Eglise, & à leur Prince sont persecutez des rebelles: ceste agitation n'est pas peine, mais plustost vne consolation: comme a esté la persecution des martyrs. Quant est de l'iniu-

l'iniuſte ſe mouuãt ſoy-meſme à operer la perſecution, ſe propoſant autre effect final que la gloire du iuſte affligé; ſon mouuement eſt de ſa libre volonté; & la diuine Prouidence qui laiſſe aduenir les choſes ſelon la condition de la cauſe prochaine, l'a faict reuſſir à la iuſtice du mal, & redreſſement à la fin. De ſorte que comme le perſecuteur ſe mouuant luy meſme cõmet vne actiõ iniuſte: il ſe punit par ſon endurciſſement en ſon iniuſtice, ſe priuãt de la grace diuine par ſa propre coulpe: auſſi le demerite de iuſte affligé, eſtant iuſtement puny, la calamité eſt tournée à ſon biẽ par la iuſtice diuine, n'empeſchant l'effect de l'affliction; faiſant reuſſir à ce point de quelque bien ce qui eſt librement cõmis en l'Vniuers.

Il ſuffit d'auoir ainſi ſommairemẽt deduict, tãt les cauſes des troubles de ceſt Eſtat, comme celles qui luy ont ſuſcité tant de calamitez; leſquelles n'eſtans cognues & retranchées; il ne faut attendre de voir ceſſer les effects. Car ſi long temps qu'elles ſont en ſubſiſtence: quoy que noſtre ſage & pru-

prudent Pilote se trauaille à guider nostre nef au port salutaire, & tranquille: & quelque diligence qui employent auec luy tous les matelots; tant s'en faut que pour y aborder, l'on treuue la mer calme & bonace; que plustost par l'endurcissement de ceux qui ne satisfont à leur charge, l'on voira croistre les tourbillons, se renforcer les vens, s'enfler les ondes, s'aigrir l'orage, se redoubler la tempeste, & la menacer du bris d'vn naufrage espouuentable.

DES

la saine doctrine, repugnante à leur vie licencieuse, se persuadans estre sains quant à l'ame, ils rendent leur mal incurable. Et nonobstant ceste ordinaire difficulté de recognoistre son mal, & y appliquer remede: il est vtile de le remonstrer pour ceux qui voudront le rechercher.

Pour recognoistre la verité de la foy, & la voie salutaire, enseignée par la parole diuine, & l'embrasser d'affectueuse volonté: il est besoin ietter le sens particulier, se despouiller de presomption, & selon le commandement de Dieu, se laisser instruire par l'Eglise; & croire à ce qu'elle anonce. Là est la pure doctrine de la parole de Dieu: là est l'asseurance des oracles diuins: là est la reuelation du vray sens de la parole tousiours illuminante. C'est la tour de Sion, c'est la cité de Hierusalem, c'est le domicile de Dieu tres-haut. Ceste Eglise est le corps mystique de Iesus-christ, duquel il est le chef. Et tout ainsi que le chef est le membre principal du corps, cõme premier organe des operations de l'ame principe de mouuement, & de cognois-

cognoiſſance : dautant que pour la production de ces choſes, elle vſe des organes ſituez au chef : car là eſt l'origine des nerfs, par la contraction ou extenſion deſquels tout le corps eſt meu & agité : là eſt le reth admirable dedans lequel les eſprits naturels ſont epurez, & elabourez, pour eſtre faicts ſenſitifs & animaux : & y ſont les cellules, dedans leſquelles ils ſont contenus, & diſtribuez; & d'où ils ſe communiquent par l'aſſemblage des nerfs par tout le corps; & les ſens interieurs qui preparent les eſpeces des choſes ſenſibles, par l'operation de l'intellect, ſur leſquels l'ame eſpandant ceſte vertu immaterielle, appellée la lumiere de l'intellect agent, elle les rend immaterielles & vniuerſelles, & produict ceſte action excellente de l'intelligence & contemplation: ſemblablement noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, eſtant chef du corps de l'Egliſe la meut & gouuerne d'vne ame viuifiante, luy donne la cognoiſſance de ſa parole, l'inſtruict par ſes ſainctes inſpirations; luy laiſſe la cõduicte du S. Eſprit, en l'exercice viſible de ce qui

eſt inſtitué pour la vie ſalutaire de tous les fideles. C'eſt donc en la ſeule vraye Egliſe qu'eſt la racine de vie; par laquelle ſont viuifiez ceux qui y adherent, eſtans incorporez en elle, par l'efficace de la foy. Et tout ainſi qu'en nos corps, la vie, le ſentiment, & le mouuement ſont eſpandus du cœur, du foye, & du cerueau, ſieges des eſprits vitaux, animaux, & naturels, par les arteres, veines, & nerfs, canaux de nature, aux autres membres ioincts enſemble, & non aux ſeparez: de meſme en nos eſprits ſont infuſes les graces des ſacremens, par ceux qui ſont inſtituez de Dieu pour les diſtribuer, à ceux qui ſont liez auec eux, pour eſtre viuifiez du S. Eſprit pour la vie eternelle; & non à ceux qui en ſont diuiſez.

Ceſte vraye Egliſe ſe doit cognoiſtre par les marques qui luy ſont neceſſaires: deſquelles les principalles ſont, ſon antiquité, ſa continuation en l'exercice viſible de la participation des ſacremens adminiſtrez à tous fideles, par la ſucceſſion de la hierarchie Eccleſiaſtique, depuis les Apoſtres iuſques

ques à preſent, par vne continuelle demeure du S. Eſprit y aſſiſtant, ſelon l'infallible promeſſe de Dieu. Et veu que ces marques de la vraye Egliſe, ne ſe treuuent en celles qui ſont ſeparées de la Catholique & Romaine: (comme n'ayans continuation d'exercice viſible, eſtans ſans ſucceſſion, & origine) il s'enſuit qu'elles n'ont le ſens de la parole de Dieu, n'y l'adminiſtration des ſacremens, ny les exercices requis au ſalut, ny aucun pouuoir d'Egliſe. Et eſt choſe manifeſte que la ſeule Egliſe Catholique doit eſtre approuuée telle, ayant ſa doctrine de la parole de Dieu, annoncée par gens Apoſtoliques enuoiez legitimemẽt d'age en age, ſon interpretatiõ tres-certaine, ſelon l'antiquité, de laquelle elle monſtre ſes tiltres de plus de quinze cens ans, elle en faict voir l'vſage par le conſentement de tous les peuples Chreſtiens, declaré par les loix de leurs Eſtats. Elle a le chef miniſteriel eſtably de Ieſus-chriſt, & la puiſſance ſpirituelle appellée hierarchie Eccleſiaſtique, à laquelle depuis les Apoſtres iuſques à preſẽt eſt dõnée

ſucceſſiuement la grace du S. Eſprit, par l'impoſition des mains de la dignité ſacerdotale, pour la propagation du miniſtere Eccleſiaſtique, pour l'edification des fideles. Et y ayant aſſeurance de la diuine preſence, & direction de noſtre Seigneur Ieſus-chriſt, au corps hierarchique & myſtique de ceſte Egliſe Catholique, ſelon ſa promeſſe d'aſſiſtence eternelle; & eſtant illuſtrée de la conſtance des martyrs de diuers ſiecles, ornée par le labeur de tant d'excellens perſonnages d'orient & d'occident, dont les fruicts ſe conſerueront iuſques à la conſommation du ſiecle: il s'enſuit que ceux qui en ſont ſeparez, ſont auſſi diſtraicts de Ieſus-chriſt. Et veu que hors d'icelle Egliſe on ne peut paruenir au bien ſouuerain: il eſt neceſſaire y demeurer vni par obeiſſance; & adherer à tout ce qu'elle propoſe à croire; comme eſtant choſe neceſſaire pour la proſperité humaine de l'Eſtat, & pour la felicité eternelle.

Pour euiter l'erreur cauſant le trouble en l'Eſtat, il faut fuir la legereté de croire aux ſeditieux, & tenir ceux là pour

là pour ſuſpects, qui de parole feignét vne grande ſollicitude de la liberté du peuple, & de conſeruer les priuileges: comme voulans induire le peuple à vne nouueauté & remuement: il faut auſſi ſe garder de ceux qui calomniét le Prince, & le gouuernement. Surquoy le peuple ſera rendu plus auisé, eſtant inſtruict par ſes ſages & diſcrets gouuerneurs & officiers.

Pour eſteindre & ſe garder du trouble & diuiſiõ, par le deſordre de la faculté ſenſible, il faut moderer les paſſions du deſir conuoiteux, & du courrouſſable. Celles du conuoiteux ſont l'ambition, & la conuoitiſe. Pour refrener l'ambition, il faut employer dautant plus de diligence, qu'enuers pluſieurs il eſt tres-difficile de vaincre ceſte paſſion: principalement lors qu'elle a pris racine. Car quand l'eſprit eſt accouſtumé de gouſter de ce bruuage du ſens; il s'eſgare ordinairement du frein de la raiſon, dautant que lors que le ſens la preſſe la combattant viuement, elle ſe laiſſe ſouuent aller à l'abandon de la corruption inueterée, par vn long traict de

temps: parce que ce plaisir sensuel penetrant le plus vif de l'ame occupe toutes les pensées, & faict que se flatãt, on applaudit à ses vanitez, & affections particulieres. Et tout ainsi que ceux qui ont vne playe occulte, pour la crainte d'endurer la tente pour la sonder, se flatans s'imaginent n'auoir aucun mal, & negligent d'y apporter remede, de sorte que le membre offensé se pourrissant, de suite corrõpt aussi les autres: de mesme ceux qui sont attaincts de ceste passion corrompue, & pour ne mespriser les vanitez humaines & autres fumées sensuelles, selon la regle de la raison: or que l'operation corrompue qui sorte par ceste passion d'ecouure leur playe interieure; eux s'y chatouillans demeurent sans amendement, se corrompent & pourrissent en leurs pensées. Il faut donc auec beaucoup d'ardeur, & affection refrener ceste vicieuse passion, la rapportant tousiours à la balance de la iuste raison: ce faisant on voira, comme par la dissipation d'vn nuage, ce qu'il faut suiure ouuertemẽt, & se gardera la droi-

de voye conduisant à la prosperité.

Pour remede à la conuoitise ; il faut aussi reuoquer ceste passion, à la iuste raison, mesprisant toute desordonné, affection de ce qui est prouffitable, par vn zele du biẽ public ; & d'equité, pour le regard des personnes particulieres.

Pour redresser la desordre dudesir courrouſſable, il faut reiecter la fausse crainte & defiance, par vne recognoissance de verité. L'effect a assez refuté la calomnie des rebelles, qui ont imposé à nostre Prince vne meditée oppressiõ de ses suiects: veu qu'il leur a tousiours monstré sa naturelle douceur, bonté, & franchise royalle, estant vni à eux par extreme amour, comme le chef aux membres: & pour la sympathie naturelle qui est entre les deux, il se sent affliger en leur affliction, affoiblir en leur dommage, attrister en leur douleur, s'efforçant de preseruer le corps d'vne maladie dangereuse, selon qu'il cognoit que Dieu luy met le sceptre en main, plus pour l'auancement de son regne celeste, que pour le gouuernement du

peuple ; qu'il desire extrememẽt desueloppper de troubles, & garentir en repos & prosperité.

Tous ceux qui suiuent le parti de rebellion doiuent recognoistre l'obligation qu'ils ont à leur Prince legitime, & à leur Estat, & que tout homme doit plustost endurer toute extremité que de consentir à la rebellion. Car en l'Estat legitimement ordonné en l'obeissance d'vn Prince, c'est vne chose detestable, non seulement d'en souhaitter le changement ; mais aussi l'alteration: dautant que c'est vn attentat & resistence à la volonté de Dieu; selon laquelle il a esté iustemẽt institué. Et pour le regard de leur bien particulier; il est impossible qu'ils voyent iamais leur Estat paisible, que par la reunion en l'obeissance de leur Prince: comme estant ceste liaison necessaire à engendrer la felicité. Pourquoy figurer l'antiquité des Gentils a feint vne Petharchie femme de Iuppiter, representant l'vnion du peuple auec le Prince, & la felicité fille de ce mariage. Il leur est donc necessaire de se ioindre & vnir en l'obeissance

de

de leur Prince ; pour obtenir vne tráquillité & prosperité de l'Estat. Car tout ainsi que les parties de l'Vniuers sont ioinctes d'vne harmonie de la partie superieure, de laquelle descend vne vertu accompagnée de chaleur, penetrant, viuifiant, & nourrissant toutes choses sous-lunaires ; appellée d'aucuns Astrologues & Physiciens la Nature se meslant parmy la masse de son grand corps ; de laquelle le feu, & l'air agitez esmeuuent l'eau, & la terre, & consequemment les corps composez de ces Elemens : semblablemẽt par ceste liaison de toutes les parties de l'Estat meues à leur office, par la supreme puissance de leur Prince, s'engendrera vn accord qui les fera fleurir, & fructifier : dautant que ceste puissance s'estendant sur les superieurs & inferieurs, tient en vnité l'harmonie des parties auec le Tout, & les conduict à la felicité.

Remede à la calamité.

Mais lors que l'esprit de rebellion retient les diuisez en leur sens reprouué, les opiniastrans à reietter toute verité, auec leur bien, & repos ; il reste que nous qui retenons les

fondemés de felicité par noſtre vnité en l'Egliſe & obeiſsáce à noſtre Prince embraſſions ce qui eſt neceſſaire à remedier à la calamité de l'Eſtat. Le remede à la calamité eſt la propoſitiõ des moyens, requis à produire & cõſeruer la proſperité. Les gẽres de cauſes de la proſperité ſont auſſi les meſmes que ceux de calamité, à ſçauoir la matiere la forme, qui ſont cauſes interieures, l'efficiẽte & la fin qui ſont exterieures.

La cauſe materielle de la proſperité de l'Eſtat eſt la ſuppreſſion des actions deſordonnées, redreſſant les facultez d'operation à la regle de la raiſon, illuſtrée de la loy diuine. Ceſte droicte operation ſe dit matiere de la proſperité: dautant que par ceſte diſpoſition, elle eſt ſuiect à l'endroict duquel les autres cauſes l'eſtabliſſent. La ſuppreſſion de ce qui eſt deſordõné, eſt vne preparation de la matiere a receuoir les cauſes de proſperité; ſans laquelle ne ſe peut eſperer aucun remede à la calamité. Car tout ainſi que celuy qui eſt affligé d'vne griefue maladie, & pour auoir remede à ſon mal, mande de toutes parts les medecins

cins plus excellens, & faict venir de toutes les contrées de la terre les medicamens de plus grande efficace, n'y espargnant aucun frais; si auec ces deuoirs, & moyens, il ne change de son costé de regime de viure, il luy est impossible de recouurer sa santé: de mesme quoy que nostre bon Prince employe de sa part tout ce qui luy est possible, pour la prosperité de l'Estat, quoy qu'on reçoiue aduis de tres-sçauans Theologiens, de conseillers, & medecins d'Estat tres-excellens, & de l'exploit de guerriers tres-valeureux, quoy que tout le moyen humain y soit employé, si l'on n'vse d'vne diete, & abstinence de ce qui est desordonné, l'on n'auancera rien: plustost les efforts humains retomberont à sa ruine. Et faut estimer que celuy la n'entend assez la constitution de l'Estat; qui ne s'arreste qu'aux raisons politiques & humaines: lesquelles or que necessaires, sont toute-fois assuiecties à l'vniuerselle disposition de l'Estat. Pour preparer la matiere à ceste forme de prosperité; il faut premierement faire iet de ce qui est

desordonné en tous les principes d'operation : puis se disposer à l'obtenir actuellement ; par l'action bien reglée es parties de l'Estat : comme le moyen s'en proposera tant en general comme en particulier, selon les ordres determinez.

Il est ordinairement difficile de reiecter le desordre à ceux qui se laissent offusquer la raison par l'affectiõ desordonnée : car la lumiere en estant esblouie elle à grande difficulté à la recognoistre, & plus de trauail à la supprimer. Et tout ainsi que l'eaue, empeschant par sa densité qu'on iuge le profond tel qu'il est, cause la ruine de celuy qui s'y precipite ; n'auisant à sa naturelle proprieté : de mesme l'affection desordonnée offusquãt les yeux spirituels, par vn bandeau de chatouillemẽt sensuel, à celuy qui n'auise d'apperceuoir sa profondeur, le laisse precipiter à sa perte. L'outrecuidé qui brusle d'arrogance, se chatouille en sa vanité, se couurant sur vne feinte courtoisie : le conuoiteux cherchant s'enrichir à toute occurrẽce, se pare de sa diligence à seruir, le voluptueux

tueux s'excuſe qu'il monſtre quelque action de Religion, & ainſi des autres. De ſorte que comme l'on remarque des diſcours Platoniques, il y a bien aucunes des ames humaines qui reſiſtent à l'impetuoſité des flots ſenſuels, & reuolent à leur lieu originel, telles ſont celles de ceux qui cherchent ce qui ſert à la vie incorruptible; les autres ſont plongées dans leurs corps, comme en vn fleuue profond, ſe laiſsãs ſubmerger & abyſmer par les flots mortels, telles ſont les ames des ignorans & ſenſuels, qui ſans aucun eſgard de raiſon ſe noyent aux appetits corporels d'ambition, de delices, de voluptez, & de telles choſes que les groſſiers, & ſenſuels circonuenus par deceuantes opinions ſe depeignent, oublians ce qui eſt vrayement beau & delectable. Mais tous ceux qui ſe laiſſent enuelopper de ces affections deſordonnées ont aſſez de mouuemẽs à s'en deſpouiller, tãt pour le mal qu'elles leur engendrent, les alienant de leur biẽ ſouuerain & leur attirant les calamitez de ce ſiecle. Ils ont auſſi tant de raiſons naturelles à

les

les reiecter, que ceſt choſe merueilleuſe qu'ils s'y laiſſent ainſi tranſporter : dautant qu'elles ſont indignes que l'ame s'abbaiſſe à choſe ſi vile, & que leur poſſeſſion eſt ſi vaine, & de petite durée. Car quant à l'ordre naturel la paſſion du ſentiment, n'eſt es organes ſenſuels, que par le moyen des eſprits, conduicts par l'ame aux parties du corps propres à la receuoir. Et dautant que ces ſentimẽs ne peuuent eſtre reuerberez cõtre leur principe, l'ame n'en peut eſtre griefuement offenſée. Veu que tout ainſi que l'agitation, & troublement du courant d'vne fontaine, n'a la force de troubler la ſource cõtre ſon cours: ſamblablement la perturbation de la partie inferieure ne peut mouuoir la ſuperieure : & comme la ſource ſe meut touſiours ſe purifiant, & reiettant toute impureté : de meſme l'ame reiette de ſoy-meſme toute paſſion, tout trouble, & empeſchement qui ſe meut au ſens, par le courant des eſprits, ſans reciproquer en reuerberation paſsiue de ſens à elle. Pour le regard du mouuement de l'ame vers

les

les obiects ſenſuels : il eſt tant indigne d'elle qu'eſtans d'eux meſmes ſi contemptibles , ils ne ſont capables de retenir la moindre partie de ſon affection : de ſorte que s'abbaiſſant lors qu'elle ſe meut à les appeter , elle peruertit l'ordre eſtabli de la Prouidence diuine , en l'ordonnance de l'Vniuers . Car dautant que ceſt ordre porte , que les choſes inferieures ſoyent aſſuiecties aux ſuperieures : ceſte naturelle diſpoſition eſt violée, par ceſt abbaiſſement de l'ame aux choſes caduques . Veu que l'ame incorruptible & immaterielle eſt poſſedée des choſes qu'elle appete , & vers leſquelles elle ſe meut : les faiſans maiſtreſſes d'elle-meſme , elle s'aſſeruit ſous l'empire d'vn appetit desordonné , ſe rendant eſclaue des choſes materielles , & corruptibles , qui luy ſont tant inferieures . Quant à la durée de la poſſeſſion de ces obiects ſenſuels elle eſt ſi petite, ſi fragile & inſtable, que ſi l'on conſidere leur condition , on s'eſmerueillera , comment elle ſe laiſſe ainſi deceuoir à ſes imaginations de plaiſir . Car dautant que la nature du

plaiſir

plaisir consiste en l'vnion de la chose desirante auec ce qu'elle desire, à sçauoir en la recõtre des deux possessiõs, quand l'ame est possedée par le desir de la chose desirée, & commence à la posseder par le moyẽ de la iouissance, rencontre si brefue qu'elle se passe en vn instant. Et tout ainsi qu'en Mathematique la contingence du cercle, & de la ligne droicte, se faict seulement en vn point, dautant qu'il n'y a qu'vne conionction indiuisible, entre la partie de la circonference qui s'encline à toucher la ligne droicte, & celle qui s'en separe l'ayant touchée: de mesme entre la passion par laquelle l'ame se meut vers l'obiect sensuel, & celle par laquelle elle s'en esloigne apres y auoir esté vnie, il n'y a qu'vn point, à sçauoir qu'vn atome, ou moment, parce que l'ame possedant par la iouissãce la chose corruptible qu'el le desire, elle delaisse d'en estre possedée par le desir: dautant que la participation de la chose desirée amortit l'action de l'appetit, qui cesse de continuer apres la possession, pour appliquer son operation alendroict d'autre cho-

choſe qu'il deſire, dont il eſt priué. Et veu que l'operation du deſir, & celle de la iouiſſance, ne demeurẽt enſamble es choſes caduques : ie conclu auec les Stoiques, qu'il n'y a point de plaiſir, ny volupté en toutes les vanitez qui ſe peuuẽt obtenir en ceſte vie: dautãt que la volupté n'a point d'autre ſubſiſtence, que la participation & inſtabilité des mouuemens de l'amẽ : car apres ſon premier effort, ſoudain elle languiſt; ſi toſt qu'elle naiſt, elle regarde à ſon declin ; & en vn meſme point, s'en va ioindre à la production de ſon contraire ; car auec la fin du deſir demeure eſteinte la memoire du plaiſir.

Ces raiſons conſiderées ayans faict recognoiſtre la verité, comme par vne diſſipation de tenebres, & ayans ſuffoqué toutes les affectiõs deſordõnées, & preparé vn chacun à reparer les maux, & dommages qu'elles ont apporté aux perſonnes particulieres ; il ſera plus aiſé de redreſſer à l'aduenir tout le deſordre, par vne deüe & conuenable operation en tous les membres de l'Eſtat. Ce qui ſe fera

par vne affectueuſe cõuerſion à Dieu, s'addreſſant à luy qui eſt tout bon, tout ſage, & tout puiſſant, eſperant de luy la grace à operer ſelon les vertus infuſes & acquiſes à la proſperité ſpirituelle & corporelle, eſtant ſur tout neceſſaire pour ceſt effect de ſe diſpoſer à receuoir ceſte diuine grace. Car tout ainſi que la Lune ſe meut ſelon le cours du Soleil, receuãt de luy vne excellente lumiere, & vertu: & que par la vigueur de ſon mouuement es cercles excentrique, defe-rent, epicycle, le monde inferieur eſt meu; l'humidité des corps eſt eſpandue & reſerrée; & entre autres merueilles, monſtre ſa puiſſance ſur les cours & recours de l'Oceã: de meſme l'ame de nature celeſte ſe doit premieremẽt rẽdre diſpoſée a receuoir la grace du Soleil intellectuel, lumiere de la lumiere, duquel immediatemẽt elle a eſté infuſe pour adminiſtrer ce qui luy eſt ſoumis en ce monde inferieur. Ceſte participation de la grace diuine guidera les mẽbres de l'Eſtat aux operations heureuſes. Car tout ainſi que les facultez principes d'operation de-

deriuẽt de l'eſſence de l'ame : de meſme les vertus s'eſcoulent de la grace, qui eſt en l'eſſence de l'ame, en ſes facultez, les mouuans aux operations de proſperité. Et comme la regle des operations eſt de deux ſortes, produiſans diuerſes manieres de vertu: à ſçauoir celle de la raiſon, & l'autre de la loy diuine, la doctrine moralle cõſidere la premiere, & la Theologie la ſeconde : & dautant que la raiſon ſe doit regler ſelon l'ordre de la loy diuine, il s'enſuit que les vertus infuſes, qui ſont de ceſte regle, ſont plus excellẽtes que les acquiſes : veu qu'auſſi par icelles on eſt vni au S. Eſprit, & illuſtré de ſes dons, par leſquels toutes les forces humaines ſont diſpoſées aux mouuemens diuins.

La perfection des facultez de l'ame par les vertus infuſes, eſt la principalle cauſe materielle de la proſperité. Pourquoy il faut employer toutes les forces de l'ame en ces operations, de cognoiſtre Dieu, verité immuable, par la foy qui nous eſt enſeignée en l'Egliſe, & l'aymer ſur toutes choſes, comme le bien ſouuerain, & eſperer

que selon ses promesses, à ceux qui luy obeissent, il nous deliurera de toutes calamitez. Il faut qu'vn zele de seruir à Dieu par foy en esprit de verité, & de l'aimer sur toutes choses, nous dresse à ceste prosperité. C'est ceste viue foy, & fidele dilection, qui formera toutes operations de l'ame à leur ordre conuenable. Car comme les mouuemens de l'intelligence, & de la volonté sont opposez: dautant qu'en l'operation de l'intelligence les choses que nous cognoissons se meuuent, & transportent vers nous, comme se rendans en nostre intelligence, & les possedons par ceste cognoissance: au contraire en l'operation de la volonté, nostre ame comme sortant de sa demeure pour se mouuoir vers la chose aimée, la faict maistresse d'elle mesme, se mettant en sa puissance & possessiõ: ces mouuemés sont redoublez par ce fidele amour: car receuans la foy par l'intelligence, Dieu 'est receu en nous, & par ceste amour mettans en luy nostre volonté, nous sommes receus en luy: l'abondance, de ce zele de foy, & charité,

ayant

ayant à soy ioincte l'ardeur de toute droicture, & autres vertus, extirpera de plus grand' force toutes racines d'affections desordonnées. C'est ce fidele amour, qui abbat plus viuement l'amour de soy-mesme, foulãt la mescognoissance de la grace diuine, l'ambition, la conuoitise, & autres desordres, & sources d'afflictions. Car l'ame esclairée par la foy de la lumiere & cognoissance de la diuinité, & embrasée de son amour, mesprise toute vanité, & affection mondaine, elle rapporte toutes ses pensées, desirs, & affectiõs des choses terrestes à la gloire de son espoux: de sorte qu'elle contemple & benit Dieu en ses œuures; & à l'oppositе elle aime, & desire ses œuures en luy, aimant les hommes pour l'amour de Dieu, & les autres choses entant que selon l'equité elles seruent aux hommes: & ceste charité du prochain, luy est vne reflexion de celle, qu'elle porte à celuy, duquel elle est l'image, à laquelle elle rapporte l'affection des autres choses. De la l'ame recognoistra dedans les choses qu'elle a deuant les yeux, la fin pour

laquelle elles luy ſont proposées; & apprẽdra à chercher dedãs les obiects du ſentiment, ce qu'elle doit conſiderer auec la lumiere de l'entendement, penetrant outre ce que le premier aſpect des choſes ſenſibles repreſente; & ne les eſtimant non plus qu' elles ſeruent à conduire ſes actions à ſon principe. Et tout ainſi que les miroirs ne retiennẽt pas les rayons de la veue, ains les renuoyent vers les choſes deſquelles ils repreſentent les images: de meſme l'ame ne s'arreſtera aux choſes creées, ainsy cõtemplant vn charactere du Createur, les rapportera toutes à ſon ſeruice. Et comme c'eſt vn vray contentement de l'ame de s'emplir de ceſte foy, & de s'enflamer de ce ſainct amour, s'acquerant la ſuite de toutes vertus, & bonnes meurs vers elle meſme, & ſon prochain; ce luy ſera auſſi vne tranquillité corporelle pour ceſte vie: car de là Dieu façonnera tous ſes deſſeins, à ce qui eſt neceſſaire pour la vie heureuſe. Il eſt donc neceſſaire pour remedier à la calamité de l'Eſtat que ſoyons emplis d'vn zele de la foy, & que redoublions

noſtre

noſtre ardeur à l'amour diuin, à fin que de là toutes nos actiõs reçoiuent leurs perfections. Et tout ainſi que les Grecs cherchans remede à leur calamité, ayans entendu qu'a ceſte fin il leur falloit doubler le cube de l'autel, ne ſçachans comment effectuer ceſte choſe, ils la tenoyent pour impoſſible: tant que deux ſe preſenterent propoſans les moyens de l'accõplir: l'vn fut Architas, l'autre Eratoſthenes: le premier ſe ſeruit des hemicylindres, pour la repreſenter par demonſtration intelligible, le ſecõd s'aida des inſtrumens du Meſolabe, composé de lignes inegales, pour la rendre viſible, trouuant la iuſte meſure de celle qui doit donner la double proportiõ du quarré: ſemblablement nous eclairez de la vraye lumiere, pour obtenir vn vray remede à nos calamitez, & nous diſpoſer à la proſperité, il nous faut doubler le zele en la foy, & affection de ſeruir à Dieu, que l'abondance de ces vertus diuines imprime es facultez de noſtre ame, vne habitude de toutes vertueuſes operations, eſtans ioincts en ce meſ-

me corps d'Egliſe,& d'Eſtat, à fin que de là tous nos conſeils prennent leur viſée: & que ce qui eſt de noſtre deuoir de là receuant ſa regle, s'accompliſſe par l'operation, pour acheminer vn chacun à ſon bien ſouuerain: qu'en cela ſe rapportent en tous cens de lignes inegales les deſirs des ſuperieurs & inferieurs de tant de diuerſes conditions, comme de pluſieurs angles droicts, aigus, & rebouchez; operans auec noſtre Prince par vne conuenable ſymmetrie à conſtituer le modele de l'Eſtat accompli: d'où s'enſuiura à ceſt Eſtat la proſperité vniuerſelle.

Quant à la cauſe materielle de proſperité conſiderée en particulier, il la faut propoſer ſelon qu'elle ſe deſire es ordres determinez.

Nous auons toute addreſſe à l'entiere ſanté de l'Eſtat de la part de noſtre Roy, plein de zele de Religion, orné de toutes vertus heroïques; ayãt vn extreme deſir de remettre ce pays en ſa fleur; & qu'à ceſte fin toutes les Prelatures, dignitez & charges ciuiles & militaires, ſoyent conferées aux

plus

plus grands zelateurs du seruice de l'Egliſe, & de l'Eſtat. En apres en tous les ordres y a pluſieurs excellés perſonnages, ayans touſiours bien ſatis-faict à leur deuoir, par le moyen deſquels l'Eſtat a eſté preſerué de plus grand' ruine : il reſte que chacun les enſuiue de pareille affection : pourquoy il eſt à deſirer que tous ceux qui ſont en l'Eſtat Eccleſiaſtique, à l'exemple d'vn grand nombre de Prelats & diſpenſateurs de la parole de Dieu, & autres Theologiens de vie fort reformée, & de grande litterature, ſe deſpouillent de toute vanité, embraſſent le zele & deuotion à ſeruir Dieu, marchent ſous l'enſeigne des Apoſtres & des anciens Docteurs lumieres de l'Egliſe pleine de pureté, d'integrité, d'humilité, & de frugalité. Qu'ils s'employét en ceſt ouurage precieux de redreſſer ce qui eſt tõbé, de raſſeurer ce qui eſt esbranlé, de maintenir en ſon luſtre ce qui eſt entier, reſtituans les dignitez & offices à leur origine, executans les Decrets des Conciles. Qu'ils n'aiment les Prelatures, dignitez, & benefices, pour vne preference, ny

pour leur aiſe: qu'ils ſoiét aſſidus à leur reſidéce: non pour vne ſimple demeure en leur maiſon à leur plaiſir : mais s'acquitans de leurs charges ; ne vacquans qu'a ce qui eſt de la profeſſion Eccleſiaſtique , embraſſans l'eſtude des ſainctes lettres, pour inſtruire le peuple, exhorter vn chacun à ſon deuoir, y employans les graces que Dieu leur a departies : qu'ils adminiſtrent les myſteres diuins, qu'ils diſtribuent les biens de leurs dignitez , & benefices en toutes œuures de pieté, ſelon qu'ils en ſont obligez, en vſans non comme de leur patrimoine, ains comme de celuy des pauures , n'eſtans à eux propres, ains en ayans ſeulement la diſpenſatiõ à faire en œuures pieuſes. Pour la conſeruation de la diſcipline Eccleſiaſtique, & entier accompliſſement du deuoir d'vn chacun de ceſt ordre , les frequentes viſitations, reueues, & Synodes, ſeront fort fructueuſes : ainſi l'ordre de l'Egliſe remis en ſa ſplendeur fera fleurir les autres Eſtats qui luy ſont ioincts.

Es ordres ciuil & militaire ſe conſiderent les Eſtats de la nobleſſe & du peu-

peuple. Le premier sert pour l'assistence du gouuernement par le conseil, & distribution de iustice ; le second pour l'execution du conseil, & pour la protection de l'Estat. En l'Estat ciuil y a vne grande disposition à la santé par vn grand nombre d'illustres Seigneurs, & autres vertueux personnages de conseil, & ayans administration des affaires : il reste que premierement tous ceux de la noblesse qui sont es offices ciuils & militaires, soyét vrayement zelateurs du seruice de Dieu, & tres-affectionez au seruice du Prince. Nous qui auons l'exemple de nos Deuanciers nobles, reprenans leurs erres, deuons despouiller les corruptiõs de ce siecle: pourquoy deuons estre plus ardans que les autres d'employer & les lettres qui nous instruisent de conseil & nous dressent aux actions de vertu, & les armes, selon nostre charge. Le nom de nos Deuanciers nobles, ne nous doit seruir d'ostentation, comme s'il nous suffisoit d'auoir eu des Predecesseurs vertueux, ny de licence, comme si le vice fut en nous plus tolerable : au contraire

traire il se faut souuenir que c'est vn nom de charge, & vn esguillon de vertu : & que pour estre dignes de nobles Predecesseurs, il se faut monstrer plus religieux, plus iuste, plus vertueux, & deuancer en toute vertu, ceux qui n'ont tel rang de leurs ancestres. Que tous tant nobles qu'autres qui ont maniement d'Estat, pousſez du zele du seruice de Dieu, de sa Maiesté, & du Pays, esteignent tout respect de leur particulier, de leurs amis, & leur face exterminer toute affection desordonnée d'ambition, de vanité, & conuoitise d'accroistre leurs moyẽs : que les exemples de ces magnanimes personnages Grecs, & Romains, ayans si bien serui à leur Estat, leurs soyent deuant les yeux : comme ont esté Epaminondas, Aristide ; lesquels ayans enrichi leur Estat, se sont contentez de leur petite fortune. Et Phocion grand Capitaine vray miroir de continencé, ayãt esté plusieurs fois General des armées Atheniennes, & victorieusemẽt triõphé des ennemis, eu l'administration des plus grands offices, & employé plus qu'aucun au

manie

maniement des affaires ; il n'a cherché de s'accroiſtre en richeſſes, & n'a rapporté autre loyer, que la ſatisfactiõ de ſon deuoir vers ſon Pays : il s'aſſeuroit que la frugalité en laquelle il s'entretenoit, eſtoit teſmoignage de ſon integrité. Il monſtra encor plus ſa magnanimité à meſpriſer les dõs vers les Princes de Macedoine. Car lors que le Roy Philippe luy enuoya quelques preſens, luy requerant les receuoir, pour ſubuenir à ſes enfans, il s'en excuſa, diſant, que ſi les enfans reſembloyent au pere, ils ſe contenteroient de ce qu'ils auoyent de luy, s'ils forlignoyẽt de ſa frugalité, qu'ils n'auroyent que trop de richeſſes. Et lors qu'Alexandre le grand Prince tres-liberal le voulut honorer de quelque don pour ſa valeur: il s'en excuſa ſamblablement, ſuppliant le Roy le tenir tel qu'il diſoit en ſa reputation : dequoy Alexandre admira non moins ſa continence, le ſçachant de petits moyens, que ſa magnanimité, meſpriſant les dons. Les Romains ont auſſi ſemblables exemples de continence en Fabius Max. Fabrice, & autres.

tres, que toute personne d'Estat doit auoir deuant les yeux.

L'Estat militaire composé de personnes nobles & du tiers estat a grád auancement à sa perfection, par la vertu & valeur d'vn grand nombre de Seigneurs, & autres les ensuiuans en leur zele à la Religion, & en leur affection au seruice de sa Maiesté: il reste que tous ceux qui ont charge accompliſſent semblablement leur deuoir, retranchans tout exces, dissolution, & conuoitise; qu'ils impriment au cœur de leurs soldats vne ardeur de seruir Dieu, & de l'inuoquer en tout exploit & affaire: que par son exemple & conseruation de discipline militaire, il les contiennent en leur deuoir. Il aidera beaucoup de proposer des exercices, par lesquels les valeureux soyent honorez, les vicieux & lasches reprouuez: ainsi la vertu leur sera plus recommandée, estant excitée par l'honneur.

Ces trois ordres vnis auec le Roy à faire leur office, formeront vne plaisante harmonie entre eux, & de tous ensamble auec le Roy. De sorte que tout

tout ainſi qu'au globe figure parfaicte ſe conſiderét quattre choſes, à ſçauoir le point, la ligne, la ſurface, & le corps; & au quaternaire appellé des Pythagoriques tout nombre, recueillant enſamble tous les points de l'vnité, du binaire, du ternaire, & du quaternaire, ſe faict la dizaine, nombre parfaict, composée par vn triangle de lignes egales, ayant l' vnité au front; & en l'eſprit humain, y a ces facultez d'operation, l'intelligence, la volonté, le deſir conuoiteux, & le deſir courrouſſable: ſamblablement en ceſt Eſtat dreſſé à ſa perfection, ſe voira vn plaiſant accord des quattre; à ſçauoir du Roy, & des trois ordres: auquel le Roy ſera comme le centre du globe, ioignant enſamble toutes les lignes droictes tirées diametralement d'vne circonference à l'autre, & ſera comme l'vnité du quaternaire, cõme auſſi ſa Maieſté ne reçoit non plus de diuiſion que l'vnité, & ſera comme l'intelligence entre les autres facultez: & eſtans la volonté, le deſir conuoiteux, & le deſir courrouſſable, dreſſez à leur operation par les vertus

appe-

appetitiues, parfaicts d'habitudes cõuenables, l'intellect les tirera auec luy aux diuines contemplations : & ainsi s'establira pour receuoir la prosperité vn ordre d'Estat tres-beau, tres-parfaict, & tres-harmonieux, tendant de tout point à la prosperité.

La cause formelle de la prosperité de l'Estat, est la qualité de sa santé & vigueur, aduenant à la disposition de l'Estat, par la droicte operation de ses membres, par l'action de la cause efficiẽte. Ceste forme de prosperité, vient de l'Idée de nature, au suiect disposé à la receuoir. Car tout ainsi que les sciences deriuent des Idees de la nature de l'intellect vniuersel es particuliers: de mesme la forme de la prosperité de l'Estat est tirée de l'Idee de nature, où elle estoit: & est transposée en la seconde matiere disposée à la receuoir par le mouuement de la cause efficiente.

Les causes efficiente & finale de la prosperité de l'Estat sont produictes par la Prouidence diuine.

La cause efficiente est le mouuement imprimant la forme de prospe-

rité

tité en l'Eſtat à ce preparé. Ce mouuement s'apperçoit ſouuent aduenir inopinement, outre l'ordre de la cauſe prochaine, comme nous l'auons pluſieurs fois apperceu en nos affaires, eſtans ineſperement diſſipez les conſeils des enfans du ſiecle; monſtrant la diuine Prouidence, que rien ne ſe doit attribuer à la force humaine, ains qu'il faut recognoiſtre ſa puiſſance: comme auſſi tous les efforts humains periſſent, ainſi que la fleur d'vne matinée, ſi toſt qu'il en retire ſon eſprit, n'ayans aucun pouuoir nõ plus qu'il luy plait departir de la plenitude de ſa Toute-puiſſance.

La cauſe finale eſt l'accompliſſement de la iuſtice diuine, ayant ioinct auſſi ſon amour & bonté. Ceſte iuſtice eſt meſurée au merite de toutes les parties de l'Eſtat, pour vne humaine recompenſe de la ſatis-faction du deuoir. Et ſelon que ceſte recompenſe eſt promiſe en la loy diuine, elle ſe voit auſſi accomplie. Nous auõs beaucoup d'exẽples que le peuple d'Iſraël eſtant reuni à Dieu à eſté deliuré de ſes ennemis, comme des Ægyptiens,

Assyriens, & autres, aussi des autres peuples ; que ie ne represente en la brefueté que ie me propose, n'ayant besoin d'autre tesmoignage. La iustice diuine remplit infalliblement l'Estat de prosperité, lors que tous les membres d'iceluy s'y sont disposez par le merite de leur zele, & droicte operation, comme lors que le corps humain est organizé, par la diuine bõté y est infuse l'ame raisonnable. Car tout ainsi que la substance corporelle ayant pris forme & image successiuemẽt, & estant disposée à sa perfection, lors que la qualité de plusieurs accidens & l'esprit chaleur interieure premier organe de la forme essentielle, & lien d'icelle au corps a operé auec l'esprit exterieur de la cause vniuerselle, à la disposition du corps, pour preparer les parties organiques necessaires à l'operation des facultez, la diuine puissance y crée l'ame actuellemẽt distincte, comme vn rayon pourueu de diuerses facultez pour le gouuerner : de mesme lors que tous les membres de l'Estat estans vnis, & espris vnanimement d'vn zele diuin dressent

dreſſent toutes leurs operations à la loy de Dieu, & conſequemment à l'ordre de l'Eſtat; la diuine iuſtice y eſpand l'abondance de ſa grace, le cõblant de toute proſperité. C'eſt donc la diuine Prouidence, qui par ſa iuſtice, ſon amour & bonté, attirant à luy ſes creatures, faict fleurir les ſceptres, courones, & diademes, ſe faiſant l'orient des Empires, la Lune qui conduict leurs accroiſſemẽs, & le Pole, où ſe termine l'Horizon de leurs durées.

Ayant aſſez deduict quelle eſt l'action de la diuine Prouidence en la conſtitution de l'Eſtat affligé, ou fleuriſſant: ie ne puis laiſſer de reprouuer quelques opiniõs d'erreur ſur ce point receuës d'aucũs, par vne fauſe perſuaſion du vulguere, & auec la brefueté que requiert mon ſuiet.

L'vne eſt de ceux qui ne mettans diſtinction entre l'ordonnance & permiſſion diuine, lient le libre mouuement de la volonté humaine à vne ineuitable loy du Deſtin, attribuans la calamité, & proſperité de l'Eſtat à vne neceſſité; ou comme aucuns des Gentils au mouuement des corps ce-

leſtes, s'imaginans que les hautes planetes changeãs de triplicité ont grãd' force au changement, & que leurs cõionctions ſert à la proſperité: erreur tant execrable, qu'il ſe faict deteſter par ſon ouuerte impieté, & fauſſeté. La Prouidence diuine a ordonné le mouuement aux corps naturels, par la loy de nature, & a laiſſé l'ame raiſonnable en la liberté de ſon mouuemẽt: de ſorte que les choſes deſpourueuës de raiſon, ſont meues à leur fin naturelle, par l'ordre de leur nature, les raiſonnables n'ayans leur actiõ determinée à vne choſe ſe meuuent d'elles-meſmes à quelcõque operatiõ. Car pour ſe mouuoir la raiſon apprehende quelque fin, le conſeil ſe forme en l'intellect de la cognoiſſance de la fin, l'election ſuit participant de la partie intellectuelle & de la volontaire, laquelle eſt ſuiuie du conſentement & de l'vſage, degrez de la libre volonté: tellement que ſans empeſchement l'ame humaine, aiant la volonté maiſtreſſe de ſon operation, s'eſtend à diuerſes choſes quant a operer & non operer: d'où il s'enſuit que le

mou-

mouuement à l'action desordónée est de la seule ame raisonnable. De sorte que tout ainsi que le General de l'armée, mouuant tous les Chefs & soldats à la victoire, n'est coulpable de la desloiauté d'vn Capitaine se reduisant à l'ennemy : de mesme la diuine Prouidence source de toute bonté, mouuét l'Vniuers à sa perfection, ne dóne la moindre occasió à la faute de celuy qui se soumet a l'appetit desordonné, n'estant tenu de l'empescher : il suffit qu'il ne refuse à aucun ce qui luy est necessaire pour atteindre à son bien souuerain. Quant à l'influence des astres sur les choses inferieures, elle n'est d'aucun pouuoir sur ce qui est gouuerné par raison, & conseil: de sorte que non seulement elle ne peut induire aucun changement en l'Estat; mais aussi ne peut incliner vne personne à aucune action. Ce qui se dit parmy le vulgaire des euenemens par la naissáce est sorti de la boutique superstitieuse des Arabes, & est indigne que l'homme Chrestié s'arreste à telle vanité. Les principaux Astrologues mesprisent la diuination sur la

naiſſance, tenans l'Aſtrologie rapportée aux euenemens des choſes eſpecialles, pour trompeuſe & inutile. Car dautant que les effects des aſtres ſont vniuerſels, leur operation eſt meſme en toutes choſes, ſans faire diuerſes inclinations ſur les perſonnes de diuerſes prouinces. L'inclination de la volonté nõ guidée de raiſon à ce qui eſt deſordonné, eſt es parties de la nature receptrice, par la cheute de nos premiers parens, les peculieres differences des eſprits ſont de l'analogie de la matiere vitiée, & des habitudes. Quãt aux conuenances des corps ſuperieurs aux inferieurs, il ne ſe peut rien attribuer des choſes qui ſe font par la raiſon, & qui dependent de la libre volonté. Car non ſeulement les operations de la raiſon & de la volonté ſurpaſſent la force des cieux, mais il y a auſſi tant de cauſes moyẽnes qui ſont meũes de diuerſes fins, & les proprietez de la nature receptrice tant variables, que rien ne ſe peut attribuer aux corps celeſtes: mais à la ſeule raiſon, & volonté. Quant à ce qu'il eſt dit en l'eſcriture ſaincte que les eſtoilles ſont

au

au firmamét pour estre signes, ce n'est pour estre marques des euenemens, comme le veut entendre Origene; enquoy il est reprouué de toute l'Eglise; mais pour mõstrer les vicissitudes generalles des saisons de l'année. Outre la lumiere visible des astres, tous les sages ont biẽ approuué ceste force cachée que l'on appelle influence sur les corps inferieurs; entant qu'elle sourd de la fonteine de nature, au changement de la disposition de l'air, au flux & reflux de la mer, en la temperature des animaux, es crises & changemẽs des maladies, en l'accroissement & decroissement des mouelles, & changement d'humeur: mais ils ont condamné la vanité & imposture.

Il y a vn autre erreur touchant les succes inopinez qui aduiennent à l'Estat, de ceux qui pour ce qu'ils voyent aduenir outre l'aduis du iugemẽt humain, establissent vne cause destituée de consideration, hazardant ses effects à la volée, attribuans les euenemens inopinez à la confusion du sort, & temerité fortuite. Ceste erreur vulguere est tant manifeste, que pour le refuter

il ſera meilleur me ſeruir pluſtoſt d'inductions ſenſibles, que de la ſuite de diuers argumens. Tout ainſi que ceux qui ont attribué l'architecture de ceſt Vniuers a vn rencontre fortuit d'atomes, ſe ſont faicts ridicules en la vanité de leurs iugemens: dautãt que l'admirable cõpoſition de ce grand corps, ſon ordre, & ſa diſpoſition, monſtrent neceſſairement eſtre composé non d'vne concurrẽce temeraire de corps indiuiſibles: eſtant impoſſible que les corps qui ont dimenſion, & grandeur, ſoiẽt cauſez de ce qui n'a aucune quãtité: mais par vne cauſe pleine de puiſſance & de iugement: de meſme ceux qui attribuent le ſucces de l'Eſtat triſte, & proſpere, à vn hazard de fortune, ſe monſtrent non moins ridicules, en leur vanité: dautant que l'on treuue que la cheute d'vn Eſtat a eſté precedée d'vne corruption de meurs, & deſordre du peuple, d'où tel ſucces a eſté donné par l'action de la Prouidence diuine: ſemblablement l'ordre de tant de beaux Eſtats de l'Vniuers, leur longue durée, monſtrẽt leur proſperité aduenir non par vne confuſion, for-

fortuite; mais selon l'action de la cause prochaine, ayant succes par le iuste mouuement de ceste Prouidence, pleine de sageſſe & bonté, selon laquelle il n'y a rien de fortuit.

Vn autre erreur est opposé à ceſtuicy, par ceux qui es affaires d'Eſtat conſtituent l'action humaine seule cauſe du ſucces, ne conſiderás le mouuement de la diuine Prouidence es euenemens non euitez, & es ſucces inopinez: de ſorte qu'ils attribuent à celuy qui gouuerne tout ce qui aduient d'aduerſité & proſperité à l'Eſtat. Ceux cy n'ont en leur penſée que l'image de la raiſon humaine, ſelon laquelle ils penſent, que par vn ſeul ordre politique, l'on puiſſe obuier aux calamitez, qui aduiennent, & obtenir toute proſperité: & cõme ils attribuét tout euenement à ceux qui ont le maniement d'affaires, leur imputans la faute de ſucces es entrepriſes, non aduenues par leur negligence, & la ruine inopinée qui n'eſt ſoumiſe à leur preuoyance, auſſi ils leur donnét tout le los de ce qui eſt aduenu heureuſement: erreur fort deſpouruëu

de raiſon. Car tant d'exemples aduenus nous font voir, que l'on ne doit attribuer tous les changemens de l'Eſtat à la raiſon de celuy ſeul qui le manie, accuſant l'imprudence de l'vn, la negligence de l'autre, le peu de courage, la faute de munition, ny raporter tout le bon ſucces à l'abondance d'hommes, d'armes, & de munitions: (car encor que de ces choſes les vnes auancent la ruine de l'Eſtat, & les autres l'acheminent à ſa fleur: dautant que la diuine Prouidence, quand ſa iuſtice n'y contreuient, laiſſe operer les cauſes prochaines) veu que tant de puiſſans Eſtats ont eſté ruinez, tant de fortes armées ont eſté rompues, par ceux qui eſtoyent de tres-petites forces & moyens; eſtãt manifeſte que comme Dieu a voulu punir le mal impuny des vns, il a voulu fauoriſer d'vn bon ſucces les iuſticiers, pour plus attirer à luy le genre humain. Quant aux deſſeins qui n'ont ſucces or que le chef y employe toute extreme diligence; il en aduient tout ainſi qu'en la nauigation en vn temps de tempeſte, en laquelle la nef ſe peut briſer

briſer cõtre l'eſcueil, nonobſtãt la ſage conduicte du Pilote; quãd la vehemẽce de la tourmẽte ſurmõte la puiſſance de l'art: auſſi en l'Eſtat turbulent, or que le Chef ſe ſerue de tout ce que la puiſſance humaine peut conceuoir, pour le preſeruer de calamité, ſon effort eſt vain, lors que les actiõs deſordonnées des ſuiects attirent les orages calamiteux. Quant aux ſucces ou la raiſon n'opere, il en aduient à l'Eſtat, tout ainſi qu'eſt es corps humains l'operation purement & ſimplement naturelle, comme d'augmentation & diminution, qui ſe faict ſelon que la Prouidence diuine a donné pouuoir à la nature par l'organe, & à la force des qualitez corporelles de la chaleur, froideur, ſechereſſe, & humidité, à laquelle l'intelligence n'eſt appellée: auſſi ces mouuemens de calamité, ou proſperité aduiennent à l'Eſtat, par l'action de la iuſtice & bonté diuine, ſans qu'il y entreuienne aucun pouuoir humain. De ſorte que l'effort de ceux qui manient le gouuernemẽt eſtant ſoumis au cours de la condition meritée par les ſuppoſts d'iceluy,

il eſt

il eſt ſouuent emporté par la roideur du mouuement celeſte, ſelon la diſpoſition des ſuiects, & eſt l'Eſtat quelque-fois inopinement affligé, ou aſſiſté, ſelon ſon deſmerite, ou merite: dautant que l'action de la diuine iuſtice & bonté eſt adaptée à l'exigence de l'Eſtat, donant vn mouuement proportionné à la portée du mobile.

Ce qui eſt deduict ſuffit à cognoiſtre les cauſes principalles des troubles & calamitez de ceſt Eſtat, & leurs remedes: il reſte qu'vn chacun deſirant la gloire de Dieu, le bien commun, & le ſien particulier, reiecte les cauſes des troubles & calamitez, & embraſſe les remedes. Vous tous qui ſuiuez le parti diuiſé de l'Egliſe, & de l'Eſtat, recognoiſſez voſtre mal-heur: ayez en horreur ceſte diuiſion, conſiderant combien le ſchiſme eſt deteſtable deuant Dieu, par la punition ſurnaturelle de Choré, Dathá, & Abiron, engloutis tous vifs es entrailles de la terre, & abyſmez es enfers. Vous n'auez aucune voye de ſalut, ny aucun moyen d'auoir vn Eſtat tranquille, & heureux; qu'en vous reüniſſant à la

vraye

vraye Egliſe, & à l'obeiſſance de voſtre Prince : receuez en elle l'inſtruction de tous les myſteres de la foy ; & de noſtre Prince l'ordre de voſtre proſperité. Rentrez en ceſte vnité auec nous, cauſe vnique de voſtre biẽ; que neceſſairement vous deuez deſirer. Car tout ainſi que le deſir du bien eſt en toute choſe ; auſſi le deſir d'vnité, ſans laquelle aucune choſe ne peut eſtre. La premiere eſſence a engraué en nous l'image de l'vnité: dautant que noſtre intellect n'eſtant meſlé de qualitez contraires n'admet aucune diuiſion, eſtant ſon eſſence indiuiſible. Tout ce qui ſe meut en la nature vniuerſelle s'entretient par vnité. La diuinité eſt accompagnée de ceſte vnité ; que les ſages anciens appelloyent ſapience abſolue & parfaicte, colloquans le dernier degré de leur felicité en la contemplation de ceſte eſſence. Vniſſez vous auec nous à ceſte fin, que nous ne ſoyons qu'vn cœur, qu'vne ame, qu'vn eſprit, qu'vn deſir gouuerne nos penſées à nous diſpoſer à vne heureuſe tranquillité, contre toutes les tempeſtes, qui pourroyent

royent menacer ces prouinces. Quãt à nous qui sommes ia vnis en l'Eglise, & obeissance de nostre Prince, si parmy le trauail de dresser nostre nef au port de repos, nous sommes agitez d'orages; nous auons moyen d'obtenir vn temps serein, pour y paruenir. Pourquoy il est necessaire qu'en tous ordres, & conditions publiques, & priuées, chascun recognoisse, & reiecte toutes les tenebres de la raison, toutes affections desordonnées, d'amour de soy-mesme, de negligence à ce qui est de pieté & seruice de Dieu, suffoquant toute ambition, conuoitise, tout respect & amour particulier, mesprisant toutes delices, plaisirs, & voluptez sensuelles, consideré qu'elles engendrent tant de calamitez spirituelles, & corporelles, publiques, & priuées, qu'elles contreuiennent à l'estre de l'ame, qu'elles sont si indignes de son excellẽce, qu'elles sõt si fresles, & de si peu de durée. Et tout ainsi que les prudens nautoniers ont viuement empraintes les costes perilleuses, & trompeux endroicts de la mer; où il y a danger de naufrage: de mesme il faut

faut auoir touſiours deuant les yeux les perils, qu'il y a de s'ahurter à ces rochers; il faut s'embraſer d'vn zele de foy & de l'amour de Dieu, que l'abondance des deux guidez d'eſperance du dernier port ſalutaire conduiſe toutes nos penſées, & toutes nos actions. Eſtans ainſi ſi bien reglez & façonez à receuoir la proſperité, & à paruenir au bien ſouuerain, Dieu nous tiendra en ſa protection en tous les euenemens de ceſte vie, emoucera les poinctes des glaiues des aduerſaires, & briſera les eſprits orgueilleux, & opiniaſtres, s'eſleuans contre l'Egliſe, & noſtre Prince, il nous reſtituera les iours de proſperité; & fera reluire ſur ceſt Eſtat vn ſiecle tres-heureux, & tres-fleuriſſant, en la voyé de la felicité eternelle.

LOVANGE A DIEV.

Ce diſcours ne contient rien contraire à la Religion Catholique, ny aux bones mœurs, partant il pourra eſtre imprimé. Ce que ie ſouz-ſigné, Licẽtié és droicts Chanoine de noſtre Dame d'Arras, Commis à la viſitation des liures, par Monſieur le Reuerendiſſime dudict lieu atteſte. Ce 14. de Decembre. 1592.

De la Diennée.